



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



Communauté de Communes  
du Sisteronais-Buëch

Communauté de Communes



Jabron Lure

Vançon Durance

**CONTRAT DE RURALITÉ, DE RELANCE ET  
DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE  
DES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES  
JABRON-LURE-VANÇON-DURANCE  
ET  
SISTERONNAIS-BUECH**

2021-2026

## Établi entre

La communauté de communes du Sisteronais-Buëch, représentée par son président, monsieur Daniel SPAGNOU, habilité par délibération du conseil communautaire du 10 juin 2021, ci-après désignée CCSB ;

## ET

La communauté de communes Jabron-Lure-Vançon-Durance, représentée par son président, monsieur René AVINENS, habilité par délibération du conseil communautaire du 28 juin 2021, ci-après désignée CCJLVD ;

D'une part,

## ET

L'État, représenté respectivement par madame la Préfète des Alpes-de-Haute-Provence et madame la Préfète des Hautes-Alpes, ci-après désigné par « l'État » ;

D'autre part,

## EN PRÉSENCE DE :

- La Banque des Territoires, représentée par son directeur régional,
- L'agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), représentée par sa déléguée territoriale, Mme la Préfète des Alpes-de-Haute-Provence,
- l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), représentée par sa déléguée territoriale, Mme la Préfète des Alpes-de-Haute-Provence,
- l'Agence de la transition écologique (ADEME), représentée par son directeur régional,
- l'Agence de l'Eau, représentée par la directrice de délégation PACA – Corse,
- le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA), représenté par la direction territoriale Méditerranée,
- La Chambre de commerce et d'industrie territoriale des Alpes-de-Haute-Provence, représentée par son président,
- La Chambre des métiers et de l'artisanat de région Provence-Alpes-Côte d'Azur, représentée par sa présidente,
- La Chambre d'agriculture des Alpes-de-Haute-Provence, représentée par son président.

## **TABLE DES MATIÈRES**

PRÉAMBULE.....	5
ARTICLE 1 : OBJET DU CONTRAT .....	5
ARTICLE 2 : PORTRAIT ET ENJEUX DU TERRITOIRE.....	7
ARTICLE 3 : INTÉGRATION DES CONTRATS EXISTANTS DU TERRITOIRE.....	31
ARTICLE 4 : LA STRATÉGIE CONJOINTE DE RURALITÉ, DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE.....	34
ARTICLE 5 : MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT EN INGÉNIERIE.....	37
ARTICLE 6 : ENGAGEMENT DES PARTIES.....	38
ARTICLE 7 : LA GOUVERNANCE.....	40
ARTICLE 8 : MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DU CONTRAT.....	42
ARTICLE 9 : ENTRÉE EN VIGUEUR ET DURÉE DU CONTRAT.....	43
ARTICLE 10 : MODIFICATIONS DU CONTRAT.....	43
ARTICLE 11 : RÉSILIATION DU CONTRAT.....	44

### **Sommaire des annexes :**

ANNEXE 1 : Les grands projets du territoire d'envergure régionale présentés au  
Contrat d'avenir

ANNEXE 2 : Les projets de relance de l'activité à court terme (2021-2022)

ANNEXE 3 : Les projets de relance et de transition écologique de moyen terme  
(2023-2026)

ANNEXE 4 : Propositions d'indicateurs de suivi du CRRTE

## **PRÉAMBULE**

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, et plus spécifiquement pour la région Provence Alpes Côte d'Azur, dans le prolongement de la signature du Contrat d'avenir 2021-2027 de la Région Provence Alpes Côte d'Azur entre le Premier ministre, Jean Castex, et le Président du Conseil régional, Renaud Muselier, le 6 janvier 2021, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui, le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de ruralité, de relance et de transition écologique (CRRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

## **ARTICLE 1 – OBJET DU CONTRAT**

### **1. Description de l'objet du CRRTE et de son ambition**

Le contrat de ruralité, de relance et de transition écologique (CRRTE) entre l'État et la CCSB, d'une part, et la CCJLVD, d'autre part, a pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de ces territoires, dans leurs composantes urbaines et rurales.

Le CRRTE s'inscrit à la fois dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ; mais aussi dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, le CRRTE pourra s'enrichir de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre n 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'État et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle des territoires de CCSB, d'une part, et CCJLVD, d'autre part, autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable.

***Ce contrat mobilisera l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et acteurs du territoire. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.***

Le CRRTE permettra de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emploi, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme, etc. influencent les projets de territoire.

Ce contrat aura vocation à contenir les principales politiques publiques partenariales couvertes, pour la période 2021-2026, par des contrats passés entre l'État, les communautés de communes du Sisteronais-Buëch et Jabron-Lure-Vançon-Durance, ainsi que leurs communes-membres, les opérateurs, le secteur privé, etc. sis dans les territoires de ces deux intercommunalités appartenant au département des Alpes-de-Haute-Provence.

## **2. Actions - phares**

Comme le Contrat Etat-Région, « Contrat d'Avenir », conclu le 6 janvier 2021 entre le Premier Ministre et le Président du Conseil régional, dont il déclinera les orientations sur les territoires de CCSB, d'une part, et CCJLVD, d'autre part, le CRRTE propose un cadre permanent de référence pour les élus des communautés de communes et leurs communes, les services déconcentrés de l'Etat, les opérateurs nationaux (agences nationales, Banques des territoires, Action Logement...).

Il identifiera les projets prioritaires et actions pertinentes, visant :

- d'une part, à **mieux vivre le territoire** :
  - *Développement des services à la population, en particulier dans le secteur des soins ;*
  - *Revitalisation des centres-bourg et amélioration de l'habitat, en veillant notamment à rénover thermiquement le patrimoine bâti public et privé ;*
  - *Développement de l'offre de mobilités et l'accessibilité du territoire ;*
  - *Développement de l'attractivité du territoire et de son économie, en particulier dans les secteurs touristiques, agricoles et sylvicoles*
- d'autre part, à **accélérer la transformation du territoire pour qu'il puisse pleinement s'adapter au changement climatique** :
  - *Poursuite d'un objectif « Zéro Déchets » ;*
  - *Préservation de la ressource en eau ;*
  - *Développement maîtrisé des énergies renouvelables.*

Ces projets seront classés en trois rubriques, en fonction de leur niveau de priorité, selon qu'il s'agit :

- des grands projets du territoire d'envergure régionale, présentés au Contrat d'avenir ;
- des projets dont la réalisation est prévue à court terme, participant à l'effort de relance ;
- des projets à moyen terme

Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de six ans. Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

## **ARTICLE 2 : PORTRAIT ET ENJEUX DU TERRITOIRE**

- 1. Des territoires de transitions, entre Alpes et Durance, qui ont l'ambition de s'engager en faveur de la transition écologique et d'offrir à leurs habitants un environnement accueillant et attractif pour faciliter leurs transitions de vie**

Les communautés de communes du Sisteronais-Buëch (CCSB) et de Jabron Lure Vançon Durance (CCJLVD) sont deux jeunes intercommunalités, créées le 1<sup>er</sup> janvier 2017 à la suite de la réforme de la carte intercommunale engagée par la loi NOTRe.

Ces deux nouvelles entités sont la réunion de 9 intercommunalités dont 7 pour la seule CCSB. Les deux intercommunalités regroupent 74 communes situées sur les deux départements des Alpes du Sud – les Alpes de Haute-Provence et les Hautes-Alpes – ainsi que 4 communes limitrophes situées dans la Drôme.

La réunion de ces deux communautés de communes pour la rédaction de ce contrat s'inscrit dans la continuité d'un travail engagé depuis plusieurs années au sein du Pays Sisteronais-Buëch. Il reste de l'ancien Pays aujourd'hui dissous, un travail de partenariat conduit au travers du Groupe d'Action Locale (GAL) Leader porté par la CCSB et du programme Espace valléen, porté également par la CCSB.

La CCJLVD présente de nombreux points de convergence avec la CCSB compte tenu de la proximité géographique avec Sisteron qui fait office de centralité principale (avec Château-Arnoux-Saint-Auban), tant sur le plan des services publics que de l'emploi. Pour la partie Sisteronais-Buëch, même si Sisteron reste une centralité prépondérante compte tenu de son poids économique, d'autres centralités secondaires comme Laragne-Montéglin, Serres et la Motte-du-Caire subsistent et sont clairement identifiées dans le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires de la Région (SRADDET) Provence-Alpes-Côte d'Azur.

D'autre part, ces deux territoires de Haute-Provence présentent de nombreuses similitudes, avec des communes très rurales, une population globalement vieillissante, et des enjeux communs forts comme la transformation de l'économie et des services publics à l'ère du numérique et l'adaptation au changement climatique.

### **a) La communauté de communes du Sisteronais-Buëch**

La communauté de communes du Sisteronais-Buëch compte 60 communes. 21 communes sont dans les Alpes de Haute-Provence, 36 sont dans les Hautes-Alpes et 3 communes sont dans la Drôme.

30 communes de la CCSB sont situées en tout ou partie sur le territoire du Parc naturel régional des Baronnies provençales membres du PNR des Baronnies Provençales et adhèrent à sa charte. Côté Alpes de Haute-Provence, l'intercommunalité est couverte par l'Unesco géoparc de Haute-Provence.

La CCSB constitue ainsi un territoire de transition, à plusieurs égards : transition entre Provence et Dauphiné (nord-sud), entre Baronnies et Ecrins (Est-Ouest), entre climat montagnard et climat méditerranéen, entre les Alpes et Val de Durance.

Carrefour naturel entre deux vallées importantes à l'échelle régionale (Durance et Buëch), la CCSB bénéficie de nombreuses voies de communication. Cependant, l'organisation de ces dernières suivant une logique « valléenne » crée des inégalités de desserte particulièrement importantes. Cette situation engendre des problèmes de déplacement et de mobilité, générateurs de déséquilibres dans le développement du territoire.

L'inégale répartition des axes de communication a d'autant plus de conséquences que le territoire est irrigué par des modes de transports différents (chemin de fer et routes) et aux performances inégales (gabarits, entretiens, trafic, linéarité...).

L'organisation de ces moyens de communication s'articule autour des deux principales vallées qui parcourent le territoire. Ainsi, le long de la Durance, on retrouve une route à grand gabarit (RD 4085-1085) et une autoroute (A51), et le long du Buëch, une route à grand gabarit (RD 4075-1075) et une voie de chemin de fer. C'est donc autour de ces deux dorsales que les infrastructures de transports s'organisent et se ramifient, maillant le territoire de façon inégalitaire.

Malgré des contraintes géographiques et structurelles importantes, les réseaux de télécommunications (haut débit et téléphonie mobile) ont bénéficié d'un développement conséquent (notamment dans le cadre du programme « Boucles Locales Alternatives » et NRAZO porté par les EPCI et le Pays). Aujourd'hui, c'est l'opérateur privé SFR qui a la lourde tâche de raccorder 100% des habitants des deux départements 04 et 05 à la fibre, d'ici 2023, dans le cadre d'une procédure AMEL. L'Etat, dans le cadre du New Deal Mobile, accélère le déploiement de la 4G dans les zones encore non pourvues.

Bien que cherchant à pallier ces lacunes, les nouveaux éléments du maillage territorial laissent encore apparaître des inégalités. Dans un domaine en perpétuelle évolution, cette situation accentue les déséquilibres de développement du territoire. C'est également un désavantage concurrentiel par rapport à d'autres territoires semblables en France, qui joue la carte de l'exode urbain dans un contexte de crise Covid.

Concernant la mobilité, des initiatives ont existé en matière de mobilité alternative, que ce soit par la matérialisation d'aires de covoiturage sur l'ex-communauté de communes du Laragnais, jusqu'à des initiatives citoyennes (auto-partage...). De plus, dans le cadre du dossier « pour une mobilité durable » en partenariat avec le CEREMA, le territoire dispose d'éléments de diagnostic permettant l'optimisation des réflexions pour l'aménagement des réseaux de transports collectifs avec la Région, actuelle autorité de gestion de mobilité. L'essor du vélo électrique peut permettre d'accélérer l'émergence d'aménagements spécifiques en milieu rural.

Composée essentiellement d'espaces naturels et agricoles, la communauté de communes est marquée par un caractère rural. La densité est particulièrement faible (16,5 hab. /km<sup>2</sup> en moyenne).

Trois pôles urbains principaux, Sisteron, Laragne-Montéglin et Serres, constituent la base de l'armature urbaine. La ville de Sisteron joue un rôle prépondérant de par son poids économique et démographique et également par son rôle de ville porte du Parc naturel régional des Baronnies provençales. Laragne-Montéglin et Serres constituent quant à elles des pôles d'appui pour l'organisation des services et de l'économie locale. Cette organisation territoriale s'appuie également sur des bourgs centres secondaires (Rosans, Garde-Colombe, Orpierre, Val Buëch Méouge, la Motte-du-Caire, Turriers) autour desquels se structure la vie rurale.

Le territoire est également soumis à l'influence des villes préfectorales de Gap et Digne-les-Bains. Ainsi, le développement économique et territorial de la communauté de communes Sisteronais-Buech est à considérer dans cet environnement plus vaste.

Le territoire de la CCSB compte légèrement moins de 24 000 habitants. Sa population connaît une augmentation significative depuis 3 décennies : cette augmentation de plus de 5000 habitants sur la période 1990-2012 est due à un solde migratoire positif. A l'inverse, le solde naturel est négatif.

Le territoire bénéficie malgré tout d'une attractivité certaine et fait l'objet de choix en termes de « projet de vie » pour de nombreuses personnes.

Cette attractivité atteste de la présence de ressources naturelles (biodiversité, paysages, patrimoine, produits locaux, etc.) de « haute valeur » qui sont des facteurs de qualité de vie mais aussi des opportunités, - sous exploitées ou négligées -, de création d'activités et d'emploi, de produits ou services sur des créneaux commerciaux à identifier.

Sur le territoire de la CCSB, le nombre des moins de 20 ans reste stable entre 1990 et 2012. Les populations âgées de 40 ans deviennent plus nombreuses (notamment entre 40 et 60 ans) ces deux phénomènes conjugués entraînent un vieillissement modéré de la population en regard des situations à l'échelle départementale et régionale. Cependant depuis les années 2000, le vieillissement de la population a tendance à s'accélérer. En termes de projection et au regard des deux schémas gérontologiques départementaux (04 et 05), le territoire ne sera pas exempté dans les années à venir d'une forte augmentation des personnes du troisième et quatrième âge.

Globalement, le nombre d'actifs a augmenté, engendrant une légère croissance du taux d'activité (passant de 41% en 1990 à 43% en 2012). Cependant, le nombre de retraités a fortement augmenté (+61,5% entre 1990 et 2012), portant à 31% la part des retraités sur le territoire en 2012.

L'analyse des différentes catégories socioprofessionnelles montre que la population active est majoritairement constituée d'employés (26%), de professions intermédiaires (21%) et d'ouvriers (20%) en 2012. La population du territoire s'est transformée sur la période 1990-2012 : la part des exploitants agricoles a fortement diminué (-33%), quoique demeurant importante à l'échelle du territoire, ainsi que dans une moindre mesure, la part des artisans, commerçants et chefs d'entreprise (-6%). Le nombre de cadres, de professions intermédiaires et d'employés a connu

une croissance importante (respectivement : +73%, +56% et +48%). La population des ouvriers a stagné (+2%).

La tendance montre une tertiarisation de l'économie qui se traduit par une évolution sociale et des besoins des habitants. Cela constitue un potentiel d'activités économiques et d'emplois.

On constate déjà des formes nouvelles de paupérisation à travers des situations de précarités énergétique et sociale constatées ici comme sur le reste du territoire national (sans que l'on puisse établir un lien direct entre les évolutions socioprofessionnelles et cette paupérisation). Cette situation, en plus du vieillissement évident de la population, nécessite l'adaptation des logements pour le maintien à domicile.

### ***b) La communauté de communes de Jabron Lure Vançon Durance***

La communauté de communes Jabron Lure Vançon comptabilise 5265 habitants pour 14 communes. Composée de communes allant de 62 habitants pour Curel à 1476 habitants pour la commune de Peipin, ce territoire rural (18hab/km<sup>2</sup>) attire de nouvelles populations. Ainsi entre 2012 et 2017, la communauté de communes a connu une augmentation de sa population de +0,3% par an : -0,1% par an dû au solde naturel et +0,4% par an dû au solde migratoire.

Ce territoire partagé entre la montagne de Lure et le massif des Monges, façonné par la Durance et les rivières du Jabron et du Vançon, a pour particularité de présenter du fait de sa géographie une double identité. D'un côté la Vallée du Jabron lieu de prédilection pour les activités de pleine nature et de l'autre la vallée de la Durance sur laquelle se concentre les principaux axes de communication et la majorité des activités commerciales avec la zone d'activités de Peipin. Les habitants de CCJLVD sont également largement tournés vers les bassins de vie de Sisteron et de Château-Arnoux, où nombre d'entre eux travaillent ou peuvent avoir accès à certains services.

## **2. Renforcer la présence de services publics en milieu rural, en particulier dans le secteur de la santé**

Les territoires ruraux sont impactés par la transformation de l'action publique et de ses modalités d'organisation. La **digitalisation** et le **numérique** ont profondément bouleversé la manière de rendre le service public. Depuis la Réforme Générale des Politiques Publiques (RGPP) en 2007, en passant par la Modernisation de l'Action Publique en 2012, l'action de l'Etat dans les territoires a évolué.

Parallèlement à cela, la loi NOTRe a engagé une nouvelle vague de décentralisation, renforçant les intercommunalités et les régions. Ce nouveau paysage administratif n'est pas sans conséquence pour le territoire puisqu'il s'est accompagné du départ de plusieurs services déconcentrés de l'Etat. En zone rurale, la numérisation des services publics constitue un **frein pour une population âgée** et souvent déconnectée par une absence d'appropriation des usages. Cette situation est amplifiée par la **fracture numérique liée à l'absence de connexion à la fibre** de nombreuses communes et au vieillissement du réseau cuivre de l'opérateur historique Orange. Si la réorganisation spatiale des services publics vient renforcer

les centralités, et cela reste à prouver, les **habitants des communes les plus rurales et les plus éloignées souffrent d'un accès dégradé aux services.**

La problématique du **vieillissement de la population** est centrale dans l'organisation des services. La question à venir de la **carte scolaire** avec des projections négatives en termes d'effectifs sur de nombreuses communes va obliger le territoire à faire preuve d'inventivité.

Autre sujet crucial, la **désertification médicale** qui s'intensifie avec une offre de soins qui s'amenuise. La présence de deux établissements publics hospitaliers à Sisteron et Laragne-Montéglin est ponctuée régulièrement de menaces. Les faiblesses engendrées par le départ à la retraite d'un certain nombre de praticiens hospitaliers et libéraux posent la question des opportunités à saisir par les communes d'**organiser des pôles pluridisciplinaires d'accès aux soins**, à travers la création de maisons de santé. Les difficultés d'accès aux soins peuvent être une contrainte à l'attractivité du territoire pour l'accueil de nouvelles populations, mais aussi source de migration vers les communes les plus importantes des deux départements.

Le secteur associatif est particulièrement dynamique et participe grandement à la cohésion de la population. Il s'appuie sur un **réseau d'équipements publics** qui permet de faire vivre une activité sportive, culturelle et sociale pour un grand nombre d'habitants. Ce ne sont toutefois que quelques communes qui supportent des charges de centralité alors qu'elles exploitent des établissements au rayonnement départemental. Le renouvellement de ces équipements va se poser avec, par exemple, la **construction d'un nouvel Alcazar à Sisteron** ou la construction d'un **centre aquatique intercommunal**.

Si la question des services non marchands est importante, il ne s'agit pas d'omettre les **services marchands** qui souvent participent à l'aménagement des villages. **Cafés, épiceries** sont tout autant de présences essentielles à la vie d'une commune. L'addition de facteurs externes et internes à chaque commune provoque la fermeture de commerces en centres-bourgs.

La présence de centralités économiques que sont Sisteron, Laragne-Montéglin et Peipin participe à cet état de fait puisque cela provoque un phénomène de dépendance des usagers/consommateurs.

#### **a. La communauté de communes du Sisteronais-Buëch**

La communauté de communes vient progressivement pallier le départ des services publics à travers la création d'**Espaces France Services (EFS)**, véritables couteaux suisses du service public de proximité.

**Cinq EFS** (Sisteron, Laragne, Serres, Rosans et Valdoule) **et une Maison de Service au Public (MSAP)** à la Motte du Caire quadrillent le territoire intercommunal. Cette répartition, *in fine*, repose sur les axes principaux et les communes principales. Certains EFS sont historiques et existent depuis les années 1990. Au fil du temps, ces lieux sont devenus connus et reconnus pour la qualité du service rendu. La fusion des intercommunalités a permis de renforcer ces services et de créer un véritable réseau grâce à la mutualisation, au partage des connaissances et à la complémentarité de l'offre. De nombreuses structures associatives viennent renforcer les permanences dans les EFS, en complément des opérateurs

traditionnels et institutionnels. Le **projet d'un Espace France Services itinérant** a pour objectif de rapprocher encore davantage les services des habitants. Trois territoires ont été identifiés dans le cadre du schéma départemental d'accessibilité aux services public : Turriers, Orpierre et Barret sur Méouge. Des permanences sont actuellement testées sur ces territoires.

Enfin, la CCSB a candidaté auprès de l'Etat pour bénéficier de 6 **postes de médiateurs numériques** dont la mission sera de renforcer l'accompagnement des usagers dans l'utilisation des nouvelles technologies pour leurs démarches dématérialisées.

L'objectif est aussi de répondre à la demande d'une population de plus en plus âgée comme déjà évoqué, ou ne pouvant pas se véhiculer. Outre l'accès des services en milieu rural, la question de la connaissance de l'offre de services en milieu urbain à Sisteron peut également se poser.

En 2019, a été créé le **Relais d'Assistants Maternelles (RAM)**. Ce RAM a pour vocation de maintenir l'activité et créer du liant entre les assistantes maternelles qui souvent souffrent d'isolement. Cette initiative de l'intercommunalité doit permettre de conforter la présence de ces professionnels, indispensables pour assurer aux parents un mode de garde d'enfants, et par conséquent, de participer à l'installation de jeunes actifs et au développement économique du territoire. Se rajoute naturellement, tout un réseau de crèches publics ou privés.

Concernant **l'offre de soins**, l'action des communes est de plus en plus volontariste. Que ce soit à la Motte du Caire, Sisteron ou Laragne-Montéglin, ces initiatives démontrent l'urgence de répondre à une demande de la part des habitants.

La **présence postale** est aussi un enjeu important. Les collectivités, communes ou communauté de communes, viennent là aussi renforcer l'offre en maintenant une activité postale à travers la création d'agences postales.

### ***b. La communauté de communes de Jabron Lure Vançon Durance***

- Accès aux services administratifs

De par la taille de la Communauté de communes Jabron Lure Vançon Durance et de sa **proximité immédiate avec Sisteron et Château Arnoux**, **l'offre de services est essentiellement concentrée à l'extérieur du territoire**. Pour certaines démarches administratives, les **communes constituent un relais important** auprès des administrés. A titre d'exemple la commune d'Aubignosc a mis en place un agent dédié à l'aide administrative pour ses habitants.

Par ailleurs de nombreuses communes pallient la désertification des services publics en **mutualisant le service postal** par exemple, ce qui est notamment le cas sur Peipin et Saint-Vincent-sur-Jabron.

Pour autant, ces **actions de mise en lien et de facilitateur doivent être confortées et développées**. En effet la disparition des services de proximité et la multiplication des démarches accessibles uniquement via internet ou via l'accès à un téléphone mobile accentuent la fracture numérique de nos territoires, particulièrement pour des publics âgés qui ne sont pas familiers avec ces outils et pour lesquels un accompagnement s'avère nécessaire.

L'amélioration des infrastructures internet et téléphonie est un préalable indispensable à l'accès aux services dématérialisés, au maintien et au développement de l'activité économique et aux mutations de la société actuelle avec l'avènement du télétravail. La Communauté de communes a œuvré en ce sens en finançant il y a quelques années un **NRA zo sur Montfort** ou en intégrant l'enclave Drômoise Montfroc au **déploiement de la fibre sur la vallée du Jabron**. Le développement des TIC sur notre territoire constitue donc un point de vigilance fort.

- Accès aux soins

Le territoire présente un déficit de professionnels de santé.

En 2018, la CC Jabron-Lure-Vançon-Durance compte un seul médecin omnipraticien, soit moins d'un médecin pour 1 000 habitants alors qu'à titre de comparaison, dans les Alpes-de-Haute-Provence, en Provence-Alpes-Côte d'Azur et en France métropolitaine, on compte 1 médecin pour 1 000 habitants.

- Accès aux services enfance-jeunesse

Le territoire propose une **offre de services diversifiée dans le secteur de la petite enfance et de l'enfance-jeunesse** afin de maintenir sa population et gagner en attractivité.

Les écoles primaires et maternelles maillent correctement notre territoire.

Ainsi sur la Vallée du Jabron 4 communes sur 8 ont des écoles, les communes de Valbelle-Bevons et Noyers sur Jabron fonctionnent en RPI. La commune de Saint Vincent sur Jabron accueille les enfants de maternelle du haut de la Vallée. L'accès aux écoles pour les enfants du haut de la Vallée du Jabron demeure toutefois problématique puisqu'ils doivent se rendre sur l'une des 3 communes du bas de la Vallée, générant des temps de transports conséquents pour les enfants.

Du côté de l'ex CCLVD toutes les communes, hormis Sourribes qui est rattachée à la commune de Salignac, disposent d'une école. Châteauneuf Val saint Donat et Aubignosc sont en RPI ainsi que la commune de Salignac et Entrepierres.

Les communes dotées d'écoles offrent toutes des services de garderies périscolaires.

La communauté de communes complète cette offre de services via un **accueil de loisirs multisites sur Peipin et Valbelle** permettant de proposer pendant les vacances et les mercredis un panel d'activités aux familles présentes sur notre territoire. La collectivité soutient par ailleurs financièrement et matériellement les deux crèches situées respectivement à Noyers sur Jabron et Peipin et finance le **Relais d'assistantes maternelles Itinérant** afin qu'il assure des permanences et des ateliers réguliers sur les communes membres.

- Les enjeux sociaux mis en lumière dans le cadre du CTG

En parallèle de ces actions, le travail mené dernièrement avec la Caf dans le cadre de la mise en place du **Contrat territorial Global** (successeur du contrat enfance jeunesse) a permis de pointer les enjeux à venir. Ainsi le diagnostic a permis de mettre en lumière la nécessité de :

- Aider les familles à concilier vie familiale et professionnelle
- Accompagner le parcours éducatif et soutenir la parentalité

- Faciliter l'insertion des jeunes adultes
- Adapter le parc de logements à l'évolution des besoins
- Soutenir des publics fragiles et répondre aux besoins des plus démunis
- Faciliter/garantir l'accès aux droits
- Accompagner dans les démarches de la vie courante
- Adapter les services et équipements publics
- Une réflexion est en cours afin de déterminer avec nos partenaires les modalités d'intervention les plus pertinentes pour répondre à ses enjeux.

### 3. Favoriser une mobilité alternative

Le territoire est desservi par un réseau de transport routier et ferré. Au nord du territoire, la ligne Gap-Grenoble est menacée de fermeture. Le réseau routier est structuré autour de l'autoroute A51, des deux routes départementales (RD4075-1075 et RD4085-1085) et de routes secondaires qui rejoignent ces deux axes.

L'offre de transports existante ne satisfait pas totalement aux besoins (horaires, fréquence). La mobilité des personnes pour l'accès aux services (tous confondus) en milieu rural constitue un enjeu de taille pour les pouvoirs locaux et semble souvent inextricable du fait de la complexité et de la lourdeur financière des investissements à engager. L'évolution des habitudes de déplacement montre qu'en milieu rural, les distances parcourues sont de plus en plus longues.

Les déplacements augmentent ainsi que leur distance pour des raisons conjoncturelles, comme les difficultés à se loger. De ce fait, les domiciles s'éloignent des lieux d'emplois et de services. La dispersion de l'habitat, les faibles densités des formes urbaines, les difficultés techniques et financières pour adapter l'offre en services de transport à la demande de la population, font que les collectivités locales ont peu/pas de marge de manœuvre pour répondre à une forte demande de la population en termes de transports publics et/ou alternatifs à l'usage de la voiture particulière.

Des opportunités sont à saisir avec le déploiement des nouvelles mobilités comme le **vélo à assistance électrique**, les **mobilités douces**, le développement de **pistes cyclables**, le **covoiturage** (aires et supports de communication), la **mobilité inversée**, le développement du **télétravail** ou la démocratisation de l'utilisation des véhicules électriques qui peuvent venir impacter positivement le coût financier de l'utilisation d'un véhicule particulier. La démocratisation en cours de l'**électromobilité** ou à venir de l'**hydrogène** a pour conséquence de renforcer le maillage des bornes grand public et de travailler à la fiabilité du réseau déjà installé.

#### *a. La communauté de communes du Sisteronais-Buëch*

Un des objectifs du PCAET est de « se déplacer mieux en polluant moins ». 40% des émissions de CO2 sur le territoire de la CCSB sont liées aux déplacements. Outre les déplacements que l'on pourrait qualifier de domestiques, le Sisteronais-Buëch est traversé certains jours par plus de 10 000 véhicules empruntant par exemple la RD475-10185 qui est un axe national majeur reliant Grenoble à Nice.

L'action de la CCSB peut s'orienter dans les années à venir sur la structuration d'itinéraires cyclables. Une étude est en cours sur Sisteron pour relier le centre-ville aux zones d'activités. Le territoire est traversé par la véloroute « La Durance à Vélo » qui est en cours de structuration. Le sujet va également devoir être traité pour la partie Buëch. Les véloroutes ont le double intérêt de mettre sur pied une offre touristique nouvelle mais aussi de renforcer et structurer la pratique du vélo au quotidien.

Une aire de covoiturage est en cours d'étude pour une réalisation en 2022. Située à proximité immédiate du péage de Sisteron-nord, elle est en partie financée par le concessionnaire autoroutier Vinci dans le cadre de ses engagements envers l'Etat. Ce futur équipement de 45 places pourra évoluer par un pôle d'échange multimodal avec des aménagement vélos, des quais d'autocars, des bornes de recharges pour véhicules électriques.

Toujours en termes de covoiturage, à l'initiative du Département des Hautes-Alpes, la CCSB pourrait se positionner sur la mise en œuvre d'un réseau d'autopartage. L'objectif ici est de lutter contre l'autosolisme et de diffuser l'information en faisant un travail poussé d'animation auprès de la population.

#### ***b. La communauté de communes de Jabron Lure Vançon Durance***

La question de mobilité dans nos territoires à faible densité démographique, tout comme l'accès aux technologies de l'information et de la communication, constitue un enjeu global impactant les champs du développement économique, de l'accès à l'emploi, de l'intégration sociale, de l'accès aux services publics et de l'environnement.

La faiblesse des dispositifs de transport aggrave les inégalités pour les plus vulnérables en restreignant leur accès aux services collectifs.

Ainsi, les problèmes de mobilité sur notre territoire sont caractérisés par :

- une part importante d'habitat dispersé, avec quelques concentrations humaines dans des villages ;
- des bassins d'emplois assez vastes, avec des distances domicile-travail importantes ;
- une rareté ou un faible niveau de services urbains de la vie quotidienne (commerces, établissements scolaires, administrations, santé, etc.) et la nécessité de trajets longs pour accéder aux services de niveau supérieur qui se concentrent dans les grandes agglomérations (hôpitaux, universités, administrations, etc.) ;
- des services de transports collectifs peu développés ou distendus, principalement en raison de la dispersion de leur clientèle potentielle.

En effet, en dehors du transport scolaire qui dessert relativement bien toutes les communes, les transports publics ne répondent qu'à une part minimale de la demande de mobilité.

Les enjeux sur la mobilité sont de trois ordres :

1. Limiter quand c'est possible la dépendance à l'automobile ;
2. Limiter la consommation d'énergie et des émissions de CO<sub>2</sub> ;
3. Maintenir l'attractivité et l'équité territoriale afin que les territoires ruraux demeurent des lieux de qualité de vie où les habitants ont accès aux emplois et services de proximité.

Certaines actions ont été menées sur notre territoire notamment avec l'association Vallée sans porte qui offrait un **transport à la demande**, mais ce service a cessé en raison de la baisse de la fréquentation du service.

Pour autant, les besoins semblent toujours présents et d'autres solutions sont sans doute à envisager telles que :

- Favoriser l'utilisation de l'espace public et le partage de la voirie au profit de modes de déplacements peu polluants : création d'itinéraires cyclables, cheminements piétons pour les déplacements de courte distance, stationnement de vélos dans les communes.
- Faciliter les services de mobilité privés d'autopartage et de covoiturage en créant des espaces de stationnement dans des communes situées sur des axes routiers stratégiques, et à proximité des lignes de transport en commun.

Les enjeux liés à la mobilité sont partagés par les deux territoires, qui pourront s'engager tout au long de la vie du contrat dans la réalisation de projets en lien avec le développement des mobilités douces, des mobilités inversées et du développement de l'utilisation du vélo en particulier.

#### **4. Revitaliser les centres-bourgs et améliorer l'habitat**

Malgré le caractère très rural du territoire, et contrairement à d'autres territoires similaires en France, la pression foncière est présente (à l'image de l'attractivité du territoire) sur le Sisteronais-Buëch. Il existe en effet une véritable dynamique d'installation sur le territoire de la CCSB. Cependant, les zones de résidences principales et d'équipements sont concentrées le long de l'axe Sisteron-Laragne-Serres-Salignac. Dès que l'on s'éloigne de cet axe, ce sont les résidences secondaires qui prédominent. Cette situation génère de réelles difficultés en matière d'offre de logements : manque de disponibilité d'une offre adaptée pour accueillir les nouveaux résidents, ainsi que les touristes (même si on constate la création de nouveaux équipements de haute qualité) et les travailleurs saisonniers ; pression touristique ; marché et offre locatifs indigents, précarité énergétique aggravée par l'ancienneté du parc et l'altitude ; manque d'adaptation des logements au vieillissement de la population.

Le territoire couvert par ce CRTE ne manque pas d'atouts avec des villages à forte valeur ajoutée patrimoniale et des communes très engagées dans la valorisation du patrimoine. On constate une hétérogénéité de l'action communale puisque si des communes ont depuis longtemps investi dans la requalification de leurs centres-bourgs, d'autres souffrent d'un sous-investissement. L'accompagnement de ces communes dans la définition de leurs projets d'aménagement est primordial. La question de la revitalisation des centres-bourgs passe obligatoirement par une action coordonnée autour de la question de l'aménagement, du traitement des logements vacants, insalubres et du maintien des commerces de proximité.

**La transition écologique ne doit pas être exclue de cet axe.** Si le territoire, grâce à l'hydroélectricité et au photovoltaïque, produit plus que ce qu'il consomme, il doit néanmoins intégrer cet enjeu pour accélérer la virtuosité de l'habitat en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre**, particulièrement en encourageant la rénovation thermique du patrimoine bâti, qu'il soit public ou privé. L'objectif est également de réduire la facture énergétique du consommateur et d'engendrer une économie locale, une sorte d'économie de la transition, pour les artisans du bâtiment. Cela ouvre un autre sujet sur l'accompagnement des professionnels à se former et à obtenir les capacités nécessaires.

#### **a. La communauté de communes du Sisteronais-Buëch**

Le territoire de la CCSB est déjà à l'œuvre sur ces questions ; d'une part, par l'accompagnement d'Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) sur les territoires de La Motte du Caire, du Laragnais et du Buëch. Sisteron mène de son côté actuellement une OPAH-RU (rénovation urbaine) sur son centre-ville. Les communes de Serres et Garde-Colombe bénéficient de la marque Petites Cités de Caractère ce qui les oblige à mener des actions lourdes de requalification des espaces urbains.

L'activité commerciale des centres-bourgs est également une préoccupation majeure. Le FISAC lancé tout début 2020 a élargi son champ d'application à l'ensemble des communes sur le volet soutien à l'investissement des commerces. Ainsi, les commerces situés sur des communes autres que les trois principales peuvent bénéficier d'un soutien de l'Etat et de la CCSB. C'est la même logique que le dispositif de l'aide aux loyers instauré à l'origine par l'ex communauté de communes du Laragnais et qui a été étendu à l'ensemble du territoire du Sisteronais Buëch. Ce dispositif d'aide à l'immobilier permet de soutenir les créateurs d'entreprises sur une durée de trois ans.

La mise en œuvre de l'ORT sur les trois communes principales élargit l'action à l'ensemble des problématiques touchant à la gestion et à l'aménagement des centres-villes. Elle permet également de rendre éligible les propriétaires bailleurs au dispositif de défiscalisation De Normandie. Une fiche action de l'ORT prévoit la mise en œuvre d'une OPAH sur l'ensemble du territoire intercommunal. De

nombreux diagnostics pointent cet enjeu visant à relancer un tel programme compte tenu des impacts positifs sur l'habitat. Outre la question de la rénovation du bâti et l'objectif de rendre les logements plus vertueux en matière de consommation énergétique, le sujet du maintien à domicile d'une population âgée prend toute sa place dans un dispositif de soutien à la rénovation de l'habitat.

### ***b. La communauté de communes de Jabron Lure Vançon Durance***

Le territoire de la Communauté de communes, comme de nombreux territoires français, connaît une évolution sociétale affectant durablement les besoins en logement. Ainsi la taille des ménages se réduit du fait du vieillissement de la population, du phénomène de décohabitation, de l'augmentation des familles monoparentales (avec en parallèle une nette diminution des couples avec enfants).

Si le rythme d'évolution de la taille des ménages suit la tendance observée entre 2012 à 2017, la CC Jabron-Lure-Vançon-Durance devra augmenter son parc de résidences principales de 0,8% par an à l'horizon 2037 pour maintenir sa population, soit une **augmentation nécessaire de 20 logements par an en moyenne**. Ainsi pour loger aujourd'hui le même nombre de personnes, il faut de plus en plus de résidences principales.

Le territoire a pourtant bien augmenté son parc de logements depuis plusieurs années et la part de résidences secondaires est resté stable. Pour autant cette augmentation ne suit pas la diminution de la taille des ménages puisqu'il y avait en 2017, 225 petits logements, soit à peine 10% du parc pour 690 personnes vivant seules, soit près de 30% des ménages.

**Ainsi, l'augmentation du parc de logements devient donc une quasi-nécessité pour maintenir aujourd'hui la taille de la population.**

Toutefois, au-delà d'un nombre de nouveaux logements qu'il conviendrait de prévoir pour, *a minima*, maintenir à un certain seuil le nombre d'habitants, la taille des logements a aussi son importance. Car prévoir de grands logements, revient également à soutenir la croissance du nombre d'habitants (via l'installation de ménages de plusieurs personnes) tout en contenant celle du nombre de logements.

Le territoire doit donc trouver l'adéquation entre proposer de grands logements afin d'attirer les ménages de plusieurs personnes et permettre l'installation de jeunes adultes ou éviter le départ de certains aînés en proposant des logements plus petits adaptés à leurs besoins.

**Le territoire doit en outre, afin de favoriser un renouvellement démographique, pouvoir proposer du locatif. Enfin ce travail sur le parc de logement passera également nécessairement par la rénovation de logements et la lutte contre la précarité énergétique.**

## 5. Consolider l'attractivité économique et touristique

Le territoire relève de deux zones d'emploi distinctes mais dont les profils sont très proches : Gap au Nord et Digne-les-Bains au Sud.

En 2010, **plus de 20 % des actifs du Sisteronais Buëch travaillent en dehors du territoire. Ce chiffre est très certainement plus important pour la CCJLVD.** D'ailleurs, 16 % des emplois locaux de la CCSB sont occupés par des actifs non-résidents, principalement issus de Provence Alpes Agglomération et de la CCJLVD. Ces déplacements domicile-travail se font en très grande majorité en voiture particulière.

La commune de Sisteron est aussi une zone pourvoyeuse d'emplois grâce aux services, à l'activité commerciale de proximité, à la présence du parc d'activités du Val de Durance mais aussi grâce à l'industrie agroalimentaire et de la chimie. Peipin bénéficie également d'une aire d'influence, certes moindre, du fait de la présence d'enseignes leader.

**Les entreprises et l'emploi se concentrent le long des axes-structurants de la vallée de la Durance et du Buëch. En dehors de cet axe, l'agriculture représente l'activité essentielle.**

Le secteur domestique (commerces, services aux ménages...) apparaît plus dynamique depuis les années 2000, tiré par la croissance démographique et le secteur touristique. Cependant, cette croissance n'est pas uniformément répartie et les évolutions sont très différentes selon les activités considérées. Depuis 2008, la croissance de l'emploi des services à la personne stagne.

Les emplois du secteur tertiaire, concernant les services à la population, peu valorisants et souvent précaires, sont un des enjeux importants. En effet, en lien avec le vieillissement de la population, ces services (et donc les emplois liés) vont prendre une dimension stratégique certaine à court terme.

Le développement touristique n'est pas en reste et il est une composante majeure de l'attractivité économique.

Entre Provence et Alpes, entre la Méditerranée et les sommets alpins, le territoire est une zone essentiellement rurale de moyenne montagne (points culminants : les Monges à 2115 m et sommet de Lure à 1826 m).

La cité médiévale de Sisteron, qualifiée de « perle de Haute-Provence » a toujours été considérée également comme la « porte du Dauphiné » et le phare touristique du secteur, avec plus de **60 000 visiteurs annuels à la citadelle**. Si Sisteron enclenche une dynamique, il n'en reste pas moins que l'attractivité touristique du territoire concerné par ce CRTE est forte, puisqu'elle repose sur des piliers solides comme les espaces naturels remarquables qui rendent propice les activités de pleine nature. Le territoire candidat dispose de nombreux atouts pour faire émerger un tourisme durable, susceptible de dynamiser fortement l'économie locale et de valoriser ses productions spécifiques.

Lors de la candidature au programme Espace valléen en 2016, les objectifs communs poursuivis étaient :

- Valoriser le patrimoine naturel et culturel du territoire ;

- Renforcer la structuration touristique du territoire ;
- Consolider son identité en tant que territoire durable.

Aujourd'hui, on considère souvent que 10% des emplois sur les deux EPCI sont liés aux activités touristiques et il est possible de penser raisonnablement que la part de la valeur ajoutée du tourisme dans l'économie locale peut devenir encore plus importante si les défis liés à la qualité de l'hébergement, le positionnement de l'offre touristique, la désaisonnalité et la promotion des destinations s'intensifient.

Les deux intercommunalités candidatent ensemble au programme Espace valléen pour la période 2021-2027.

#### a. **La communauté de communes du Sisteronais-Buëch**

L'hétérogénéité du territoire, déjà évoquée à propos de plusieurs aspects (densité, mobilité, accès aux services, proportion des résidences selon leur typologie, etc.), est également patente sous l'angle économique.

Ainsi, schématiquement selon la typologie des campagnes françaises :

- le nord-ouest (autour de Serres – Rosans) se caractérise par une économie plus marquée par les activités résidentielle et touristique ;
- le centre (Laragne – La-Motte-du-Caire) est identifié comme un espace avec une croissance économique incertaine et un niveau de formation et de chômage moyen ;
- le sud (autour de Sisteron) est un espace en croissance avec une présence importante de diplômés du supérieur, ce qui s'explique en grande partie par la présence du site de *Sanofi*, spécialisé dans la chimie pour la production de médicaments, qui est de loin le plus gros employeur du territoire, ainsi que de la zone d'activité Val de Durance et l'hôpital de Sisteron.

La répartition des emplois est évidemment directement liée à la localisation des plus de 2000 entreprises du territoire qui se situent majoritairement le long de la vallée du Buëch. Sisteron concentre ainsi 33% des entreprises, 13 % sont situées à Laragne-Montéglin, 6,7% à Serres et entre 4 et 5% à Mison et Val-Buëch-Méouge.

La CCSB, toujours sur sa partie « Durancienne », dispose d'atouts indéniables avec du foncier économique disponible. Son positionnement stratégique lui permet d'accueillir des entreprises avec une zone de chalandise large ainsi qu'un accès à l'autoroute. La CCSB s'appuie sur une Société Publique Locale (SPL) pour commercialiser ses trois zones d'activités sur ce secteur à fort potentiel de développement.

La question des friches peut se poser dans les années à venir ainsi que la recherche d'un équilibre entre le développement des zones d'activités à fort pouvoir d'attractivité et de créations d'emplois et les centres-villes qui doivent conserver leurs atouts charmes.

Un **schéma de développement économique est en cours de rédaction** et a pour mission de trouver des axes stratégiques et un plan d'actions afin de projeter le territoire sur la décennie à venir.

Parallèlement à cela, la CCSB travaille également à la rédaction d'une **stratégie de développement de la destination touristique Sisteron Buëch**. En 2019, un million de visiteurs ont été enregistrés.

Du fait des nombreux espaces protégés et de sa géographie montagnaise, la CCSB est riche de sites naturels touristiques remarquables, comme :

- Les gorges de la Méouge, site Natura 2000
- Les falaises d'Orpierre, site d'escalade de renommé mondiale
- Le site de vol libre de la montagne de Chabre
- Le massif des Monges

Sites, que la CCSB vient compléter avec des aménagements tels que :

- Le plan d'eau de la Germanette, à Serres (30 000 visiteurs en 2019).
- La via ferrata de la Grande Fistoire, au Caire (entre 6000 et 7000 visiteurs par an).

Et auxquels de nombreuses activités de pleine nature sont associées : parapente, escalade, randonnée, VTT, vol à voile, eau vive, baignade, etc. Au total, ce sont ainsi plus de 60 prestataires d'activités de pleine nature qui sont recensés (15 adhérents à l'OT Hautes Terres de Provence et 48 à l'OT Sisteron-Buëch).

Concernant la baignade, le développement et la promotion des activités de baignade relève d'un enjeu fort de renforcement de l'offre touristique mais aussi de la montée en gamme des services à la population. Avec quatre sites de baignades artificiels, deux sites naturels dont la Méouge et quatre piscines publiques, le territoire dispose d'outils qui répondent à la demande estivale. D'autre part, la CCSB planche actuellement sur un projet de centre aquatique à Sisteron afin d'offrir un équipement complémentaire, ouvert à l'année, dont les spécificités positionneront le Sisteronais-Buëch comme un territoire novateur et attractif.

Le territoire bénéficie en outre de deux facteurs d'attractivité importants associés à ces espaces naturels uniques : l'Unesco Geoparc de Haute-Provence, qui s'étend sur son flanc est, et le PNR des Baronnies provençales, qui couvre de nombreuses communes situées à l'ouest.

Bien d'autres sites ou spots viennent renforcer l'offre de la destination. Tout comme évoqué dans l'axe relatif aux services, la question de la pérennisation dans le temps de certains équipements va se poser ainsi que celle des coûts supportés par les collectivités, comme l'aménagement touristique des gorges de la Méouge et sa sur fréquentation, la mise aux normes et l'entretien des sites artificiels de baignade ou bien des sites d'escalade.

#### ***a. La communauté de communes de Jabron Lure Vançon Durance***

La Communauté de communes Jabron Lure Vançon Durance est située entre deux pôles économiques : la CCSB et l'agglomération de Provence Alpes Agglomération. Du fait notamment de sa géographie, notre territoire se caractérise par une double identité :

- Une forte activité commerciale dans la vallée de la Durance (commerces de détail, services, activités de construction),

- Une économie plutôt tournée vers l'artisanat, le tourisme et l'agriculture dans la vallée du Jabron.

La CCJLVD dispose ainsi d'un excellent potentiel économique, avec un **positionnement privilégié pour le commerce et les services grâce à sa proximité avec les grands axes de communication** (vallée de la Durance), une **agriculture vivante et diversifiée**, un **territoire préservé**, lieu d'activités de pleine nature ayant un fort potentiel touristique (vallée du Jabron). Fort de ce constat la Communauté de communes a décidé de mener une **étude économique** prenant en compte l'ensemble des ressources du territoire. Agriculture, artisanat, tourisme, commerces, industrie...) afin de conforter et développer ces atouts.

La finalité de l'étude économique est d'élaborer une stratégie permettant de :

- o favoriser le maintien et développement des activités et de l'emploi ;
- o développer des actions et des outils adaptés aux besoins des acteurs économiques ;
- o faciliter la mise en relation des différents partenaires (communes, CC, CCI, CMA, AD04, services de la Région) ;

Si certaines actions sont à définir en fonction de l'étude économique en cours, d'autres sont clairement identifiés. Ainsi la CCJLVD, afin de **répondre à la carence d'offre foncière sur le territoire et faciliter l'implantation d'entreprises**, a décidé d'investir dans la **création d'une zone d'activités communautaire durable**.

Cette zone intégrera un volet environnemental avec une réflexion approfondie sur :

- l'intégration du projet dans son environnement
- sur la qualité architecturale et paysagère de la zone d'activité
- la maîtrise et l'optimisation des consommations d'énergie
- la réalisation des bâtiments éco-conçus
- la gestion de la ressource en eau et la problématique de la gestion des déchets.

Sur le volet touristique la Communauté de communes bénéficie d'attraits touristiques certains avec une nature remarquable et des activités de pleine nature très présentes (randonnée, trail, vtt, pêche). Près de **10% des emplois sont liées aux activités touristiques**. Fort de ce constat, la Communauté de communes investit cette compétence en soutenant financièrement le **syndicat d'initiative des Omergues** qui porte la maison de pays, lieu de vente des réalisations d'artistes, artisans et des produits locaux. Le syndicat mène également un travail d'information touristique pendant l'été.

L'animation constitue un des points faibles de notre territoire comme l'a révélée la mission observatoire du programme Espaces Valléens. La Communauté de communes avec le Syndicat d'initiative œuvrent donc à **structurer l'offre d'animations sur le territoire par le biais de l'implication des acteurs locaux**.

Afin de faire de la richesse de notre patrimoine naturel et culturel une force, le territoire investit dans la **construction d'une offre touristique durable**. Elle mène actuellement un travail de valorisation par le biais de l'aménagement de **circuits de découverte du patrimoine et de la biodiversité**. Par ailleurs, elle a pour projet de

créer un **centre aromatique** afin de diversifier l'offre touristique, valoriser les savoir-faire et les productions locales.

## **6. Soutenir l'agriculture et la sylviculture, préserver les espaces naturels, agricoles et forestiers**

Comme évoqué précédemment, une fois sortie de l'axe Serres-Sisteron-Peipin, **l'agriculture représente une part prépondérante voire majoritaire de l'activité économique**. Les savoir-faire et la diversité des productions agricoles font de l'agriculture un atout indéniable. Plus que cela, il s'agit d'une source de vie et d'activité économique majeure du territoire.

Principal moyen de fixation d'une population permanente, l'agriculture est aussi le facteur de maintien d'un espace ouvert et entretenu, concourant à l'attractivité touristique.

Depuis plusieurs années déjà, de nombreuses productions s'installent ou migrent vers **l'agriculture biologique**. Les **circuits de ventes de proximité** se développent du fait d'une sensibilité croissante du public à la qualité de son alimentation et d'une volonté affichée de soutenir les producteurs. Des faiblesses subsistent toutefois, comme la diminution des exploitations agricoles et les **difficultés d'accès au foncier pour les jeunes agriculteurs**. En outre, l'artificialisation galopante des terres ces dernières années pour des besoins réels de libération de foncier à usage commercial ou industriel, et le vieillissement de la population complexifient souvent les cas de transmission/cession des exploitations agricoles.

Des **opportunités avec la filière bois sont réelles** avec le potentiel forestier et une évolution des pratiques qui permettrait de répondre à la demande, notamment en **bois énergie** mais aussi au niveau de la **construction avec le bois des Alpes**.

La mise en œuvre du SRADDET rebat les cartes d'une gestion de l'espace raisonnée.

### **a. La communauté de communes du Sisteronais-Buëch**

L'agriculture et l'élevage sur le territoire couvrent 27% de la CCSB avec une **surface agricole utile de 60 098 ha**. On remarque également une concentration des terres arables le long des vallées de la Durance et du Buëch, essentiellement liée à la ressource en eau, ainsi qu'autour du secteur de La-Motte-du-Caire. Celles-ci se composent principalement de **vergers** (plus de 2 500 ha, les pommiers et poiriers constituant 95% du verger sud alpin) et de **céréales et grandes cultures** (plus de 5 000 ha d'orge, blé, maïs, tournesol, colza...). La variété de **pomme Golden** est reconnue **Label Rouge et IGP**.

La filière arboricole est en pleine mutation à la suite de la fermeture de certains marchés avec 283 exploitations. On estime à 1 200 unités de travail agricole sur la CCSB, soit l'équivalent de 1 200 emplois à l'année.

Quant à **l'élevage**, cette activité occupe une surface très importante du territoire (près de 40 000 ha), principalement dans les zones de montagnes et les vallées perpendiculaires au Buëch et à la Durance.

L'élevage ovin est une filière majeure de l'agriculture locale, et plus largement de l'économie.

De même que l'arboriculture, l'élevage - essentiellement ovin extensif - est une production profondément ancrée au territoire de la CCSB. En témoigne le fait que « l'agneau de Sisteron » est protégé par une IGP et qu'un Label Rouge y est associé. Au total 250 éleveurs prennent part à ses démarches qualité et sont regroupés au sein de 2 OP (Agneau Soleil et Ciel d'Azur) et de trois sociétés commerciales d'abattage (Alpes Provence Agneau, Giraud et Fils, SAS Dufour).

Élément clé de la filière, l'abattoir municipal de Sisteron est le principal abattoir ovin de France. Il assure une production annuelle d'environ 500 000 agneaux, avec un volume en faible mais constante progression (+1 % entre 2015 et 2016 par exemple, alors que la consommation d'agneaux en France avait baissé de 6 % sur cette même période) et une offre qui reste inférieure à la demande (le marché potentiel est estimé à 800 000 bêtes).

En outre, les forêts couvrent 68% du territoire (98 000 ha) et toutes les communes sont concernées par leur gestion.

67 entreprises travaillent dans la filière bois (essentiellement dans la construction), laquelle emploie au total 103 salariés.

D'autre part, le bois constitue une source d'énergie renouvelable non négligeable et en développement. Ainsi, 100% de l'énergie produite sur le territoire de la CCSB est renouvelable et 89% de cette énergie est d'origine hydroélectrique.

Parmi le reste de la production, la part la plus importante revient à la « biomasse » (40%), c'est-à-dire au chauffage au bois. Notons à ce titre que la Région Sud a présenté début 2019 un Schéma Régional de Biomasse dans lequel la valorisation de la biomasse forestière figure comme l'une des deux priorités régionales (avec la valorisation des déchets).

En outre, plusieurs projets innovants sont en train d'émerger, comme l'extraction de résine (gemmaison) à Saint André de Rosans, pour l'élaboration d'huiles essentielles (en phase d'expérimentation), qui pourrait déboucher sur plusieurs créations d'emplois.

La forêt représente donc un fort potentiel de développement économique et de création d'emplois non délocalisables, que ce soit à travers le bois énergie ou le bois d'œuvre. De plus, les forêts sont des réservoirs de biodiversité et des lieux à préserver pour permettre une meilleure adaptation au changement climatique sur le territoire.

L'axe 5 du PCAET évoque la valorisation de l'agriculture et de la sylviculture locale en favorisant les circuits courts, ainsi qu'une alimentation locale et de qualité. La réalisation d'une charte forestière pourrait être un projet à mener.

De manière plus structurante, le SCoT devra poser un certain nombre d'objectifs à atteindre sur la question de la gestion de l'espace, et fixera un cap sur la manière de préserver les espaces agricoles et forestiers afin de favoriser l'ensemble des activités économiques afférentes. Sur le volet alimentation, la CCSB a déposé une demande de subvention dans le cadre de Leader pour l'élaboration d'un Programme Alimentaire Territorial (PAT).

## **b. La communauté de communes de Jabron Lure Vançon Durance**

L'agriculture et la sylviculture sont des champs importants de l'économie de notre territoire. Avec un **taux de boisement de 67 %** (57% dans les Alpes de Haute-Provence), une **quinzaine d'entreprises dans la filière bois** et des emplois salariés dans la sylviculture 40 fois plus important que la moyenne régionale, ce secteur représente un **potentiel de développement économique pour notre territoire** pour lequel une attention particulière devra être portée.

Notre économie est également tournée vers l'**agriculture** puisque notre territoire compte près de 91 exploitations agricoles professionnelles soit 14% de l'ensemble des entreprises contre 3% au niveau régional. Les salariés de l'agriculture sont également plus nombreux que la moyenne régionale (6 % contre 1 %). Cette agriculture diversifiée : fruits, légumes plantes à parfums, truffes, miel, fromages et viandes ovines est de qualité, avec un développement de l'agriculture biologique notamment sur la Vallée du Jabron.

Cette agriculture est toutefois en pleine mutation puisque le nombre d'exploitations a diminué de 45% depuis 1988, le nombre d'emplois a baissé de 34% alors que dans le même temps la surface agricole utilisée a progressé.

Le maintien des espaces agricoles et forestiers figure donc parmi les enjeux sur notre territoire, afin de conserver un secteur économique non délocalisable qui participe à la préservation de nos paysages.

### **7. Préserver l'environnement et prévenir les risques naturels**

Les deux communautés de communes tiennent leur originalité de leurs diversités et de leurs contrastes. Elles offrent en effet une grande variété de paysages (moyenne montagne, vergers, champs de lavande). Cette diversité est liée à des caractéristiques géographiques :

- ✓ rupture climatique, entre la douceur méditerranéenne et la rigueur des Alpes ,
- ✓ espace de transition, grâce au Buëch et au Jabron,
- ✓ barrières topographiques : est-ouest entre vallée de la Durance et Vallée du Rhône ; sud-nord entre Provence et Alpes

Le territoire est doté d'espaces naturels remarquables, de réservoirs d'énergies renouvelables (eau, bois, vent), d'un patrimoine bâti particulier, ainsi que d'un ensoleillement exceptionnel.

Les intercommunalités prennent de plus en plus d'initiatives en matière d'environnement, de préservation et de valorisation des ressources naturelles.

La gestion des déchets devient un sujet crucial, tant les contraintes législatives et environnementales, qui découlent de cet enjeu sociétal majeur et d'une nécessité environnementale, pèsent sur la gestion des services de collecte et de traitement. Le coût du service contraint les EPCI à accélérer sa réorganisation, freiner les investissements ou impacter les contribuables par le levier fiscal.

La question de l'eau, tant sur le grand cycle que le petit cycle, impose une large réflexion puisqu'il est primordial de lutter contre la détérioration de la ressource en

eau et des milieux aquatiques. La prise de compétence eau et assainissement pose un défi organisationnel. La nouvelle compétence GEMAPI intègre, quant à elle, des enjeux de bassin.

#### **a. La communauté de communes du Sisteronais-Buëch**

Si le PCAET a un spectre large et trace les grandes lignes d'une action territoriale transversale, des actions plus sectorielles sont réfléchies par la CCSB. C'est le cas de la gestion de la collecte et du traitement des déchets. Autour du **projet « TOP : transition et optimisation pour la prévention des déchets en Sisteronais-Buëch »**, l'objectif est de mettre en application une stratégie arrêtée par la collectivité qui doit permettre à la CCSB d'atteindre les performances techniques, environnementales et économiques attendues. Organisé autour du Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) et de ses fiches actions, ce projet vient donner une ossature technique au projet intercommunal en matière de maîtrise et de gestion des déchets.

S'ajoute à cela la **prise en compte des biodéchets et des déchets verts** afin de réduire considérablement le tonnage des déchets enfouis et de miser sur cette matière première dont la valorisation et la transformation peuvent créer une activité économique dédiée, grâce la mise en place d'un écosystème d'acteurs. Il s'agit ici d'investir dans l'économie circulaire et plus largement, de soutenir l'écologie industrielle.

**L'eau**, bien plus qu'une ressource vitale, est l'ADN du territoire avec ces deux rivières que sont la Durance et le Buëch. Si la prise de compétence eau et assainissement est repoussée à 2026, pour les communautés de communes, l'intercommunalité et les communes agissent de concert pour poursuivre les investissements d'amélioration des services d'eau potable et d'assainissement mais aussi de préparer au mieux le transfert de compétences. La **contractualisation ZRR avec l'Agence de l'eau** va dans ce sens. D'ailleurs, la CCSB a déjà fait un important travail dans le cadre du **projet « gérer les compétences au bon niveau »**. Concernant GEMAPI, la CCSB est concernée par 3 bassins versants que sont la Durance, le Buëch et l'Eygues. La mise en œuvre de cette nouvelle compétence s'appuie sur des syndicats que sont le SMIGIBA et le SMAVD.

#### **b. La communauté de communes de Jabron Lure Vançon Durance**

Les questions environnementales et de risques naturels sont au cœur des préoccupations de la communauté de communes

- Protection de la ressource en eau

Afin de préparer au mieux la prise de compétence eau et assainissement qui sera rendu obligatoire en 2026, la Communauté de communes a lancé une étude permettant d'établir un état des lieux sur notre territoire et calibrer le futur service intercommunal.

Protéger la ressource en eau et s'assurer de sa conformité constitue un enjeu majeur de santé publique. Prévenir les risques de pollutions et sécuriser la ressource en eau face aux risques de sécheresse passent par plusieurs actions qui

peuvent parfois être difficiles à mener au niveau communal. Les élus du territoire ont donc décidé de **prendre cette compétence dès 2023** et ont prévu les actions suivantes :

- **Étude sur la protection des captages**, travaux de protection, d'achat de terrains, indemnisation des servitudes, mise en œuvre d'un SDAEP,
- Investissements pour sécuriser la ressource, renforcer la qualité des réseaux d'assainissement, fiabiliser la conformité de l'eau distribuée et réduire la perte en eau : réhabilitation des réservoirs, réduction des pertes en eau avec mise en place de compteurs, la mise en place de stations de chloration ;
- D'autres actions sont menées par des opérateurs privés afin de palier à l'insuffisance d'eau pour les activités agricoles avec notamment le **projet d'extension du réseau d'irrigation du Thor dans la vallée du Jabron** : le réseau du Thor est une infrastructure d'irrigation collective, gérée par la Société Canal de Provence, distribuant de l'eau en rive droite de la Durance. Le projet d'extension de ce réseau prévoit d'alimenter la vallée du Jabron, bassin déficitaire en eau, jusqu'à Noyers-sur-Jabron, à partir de l'eau de la Durance, et substituer ainsi une partie des prélèvements d'eau effectués dans le Jabron. Ce projet d'extension permettra une économie d'eau importante dans un secteur déficitaire : plus de 220 000m<sup>3</sup> pourraient ainsi être économisés à l'étiage, sur l'aval du bassin versant.

- Protection des inondations

Le territoire de la Communauté de communes a été façonné par les cours d'eau que sont le Vançon, le Jabron et la Durance.

Afin de garantir un bon état écologique des cours d'eau et d'éviter tout risque lié aux inondations, la CCJLVD avant même d'avoir la compétence, a dès 2017 entamé une réflexion avec ses partenaires sur la GEMAPI.

L'entretien d'une rivière, les crues, les cours d'eau ne s'arrêtant pas aux limites administratives territoriales, la CCJLVD a convié en 2017 le SMAVD, le SIPCCRJ, le Sisteronais Buëch, et Provence Alpes Agglomération afin d'échanger sur le **mode de gestion de ces cours d'eau orphelins** et réfléchir à une manière de gérer conjointement nos différents cours d'eau communs. Suite à de nombreux échanges, le SMAVD a ensuite proposé d'assurer la réalisation d'une étude de façon mutualisée (avec notamment le SIPCCRJ, le Sisteronais Buëch et Provence Alpes Agglomération) pour répondre à cette demande.

En 2018, la CCJLVD a donc décidé de conventionner avec le SMAVD pour la réalisation d'un **diagnostic de ces cours d'eau**. Cette étude, dont la restitution doit avoir lieu prochainement, permettra à la CCJLVD d'effectuer un premier état des lieux des cours d'eau, de définir les enjeux de gestion et de prévention des inondations de chacun d'entre eux afin de préciser le contour de la compétence sur le périmètre intercommunal. L'ensemble du travail de diagnostic conduira à des propositions d'orientations pour la mise en œuvre d'action de gestion au titre de la GEMAPI et à identifier les premières actions de gestion à mener prioritairement sur ces cours d'eau.

Il s'agira notamment pour la CCJLVD, dès 2022 :

- de **définir une stratégie sur ses systèmes d'endiguement**, à travers des études (modélisation hydraulique, état des lieux des capacités hydrauliques des ouvrages, analyses des risques et zones protégées, chiffrage estimatif des travaux selon les niveaux de protection retenus, études de dangers, analyse foncière et transfert de propriété des ouvrages, dossier de régularisation/autorisation, organisation de la surveillance et de l'entretien des ouvrages) ;
- de mettre œuvre un **programme pluriannuel de restauration et d'entretien**, d'abord à travers des études (rédaction du plan de gestion de la végétalisation, étude hydromorphologique globale, proposition de remobilisation de la bande active et protections de berges, proposition d'une stratégie foncière, etc.). Il s'agira ensuite d'élaborer une DIG, Dossier loi sur l'eau. Enfin, il s'agira de procéder aux travaux (Entretien de la végétation des berges / Gestion des embâcles, confortement des berges, plantations, Traitement des espèces invasives, etc.)
- d'assurer une gestion efficace lors des crues et travaux post crues à travers une **veille hydro-météorologique** (veille météorologique, organisation et mise en œuvre du relais vers les systèmes d'alerte communaux et intercommunaux, capitalisation des données hydrométéorologiques (relations pluie/débit/impact), la définition des travaux d'urgence post-crues (relevés des laisses de crues, relevés des désordres engendrés, chiffrage et dimensionnement des travaux à réaliser, préparation des dossiers travaux d'urgence et demandes de subvention). Puis mener les travaux d'urgence.
- de répondre aux saisines de l'État et aux sollicitations des maîtres d'ouvrages locaux
- Gestion des déchets

Depuis la disparition du SMIRTOM et la fusion des intercommunalités, le territoire de la CCJLVD gère la compétence ordures ménagères en direct.

Si la CCJLVD ne peut pas agir sur les causes de la production des déchets en contraignant les industriels à diminuer les emballages et à trouver des pratiques plus écologiques, notre territoire s'évertue à travailler au niveau local sur l'optimisation de la gestion des déchets avec 4 actions phares :

- Investir dans des colonnes (OMR et recyclables) afin de faciliter le geste de tri ;
- Engager une réflexion sur les modalités de financement du service (tarification incitative et redevance spéciale) ;
- Communiquer auprès des acteurs locaux sur la réduction des déchets à la source et sur le tri sélectif (prévention sur la gestion des déchets) ;

- Lutter contre le gaspillage alimentaire et gérer les biodéchets au sein de l'accueil de loisirs (mise en place d'une plateforme de compostage).

Par ailleurs l'interdiction du brûlage des déchets verts des particuliers et la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire du 10 février 2020, qui a avancé la date de la **généralisation du tri à la source des biodéchets au 31 décembre 2023**, a conduit la CCJLVD à s'interroger sur la gestion de ses déchets verts et de ses biodéchets.

Concrètement, il s'agit pour la CCJLVD de généraliser le tri à la source des déchets organiques pour que, d'ici 2023 chaque citoyen dispose d'une solution lui permettant de ne plus jeter ses déchets organiques avec les ordures ménagères résiduelles (collecte séparée, compostage de proximité, etc.).

La CCJLVD devra donc choisir une méthode de collecte (collecte séparée des biodéchets, gestion de proximité) et réfléchir à la valorisation de ces biodéchets (disposer de solutions de compostage de proximité à travers un ou plusieurs agriculteurs par exemple, méthanisation, etc.). Elle envisage aussi de trouver une solution (autre que celle des déchetteries) pour la gestion des déchets verts (achats de broyeurs, mise en place de bennes, etc.).

La CCJLVD doit donc dans un premier temps **mener une étude sur la gestion des biodéchets (alimentaires et déchets verts)** afin d'identifier les opportunités et freins d'une collecte séparée des biodéchets. Toutefois, la collecte des biodéchets en porte-à-porte sur le territoire de la CCJLVD paraît très compliqué à mettre en œuvre et ne favoriserait pas la pratique du compostage.

Elle doit donc aussi identifier les opportunités et freins pour la mise en place de **plateforme de compostage de proximité**, pour la vente de composteurs individuels, pour l'achat de broyeurs, la mise en place de bennes à déchets verts. Par ailleurs, elle devra réfléchir à la valorisation de ces biodéchets (disposer de solutions de compostage de proximité, méthanisation, mise à disposition à un ou plusieurs agriculteurs...).

La CCJLVD devra ensuite mettre en œuvre concrètement la ou les solution(s) retenue(s).

Enfin, étant donné qu'il existe des marges importantes en termes de réduction du gaspillage alimentaire qui impacteront à la baisse les gisements de biodéchets dans les OMR, et que le tri des biodéchets n'est pas forcément encore beaucoup pratiqué, il est important que la CCJLVD effectue un **travail de prévention et sensibilisation des administrés et professionnels** pour les inciter à adopter de nouveaux comportements.

## **8. Promouvoir le développement des énergies renouvelables**

Dans le sillage de la Cop 21 et des accords de Paris ainsi que de la Cop d'avance initiée par la Région, les territoires agissent pour initier à leur niveau des actions s'inscrivant dans la transition énergétique et l'adaptation du territoire au changement climatique.

Malgré cela, il reste encore beaucoup à faire et notamment tracer les lignes conductrices d'une action qui englobe de manière transversale une multitude de champs de compétences et d'acteurs. Perçue comme une contrainte, il s'agit très certainement d'une **opportunité à saisir qui pourrait permettre aux deux intercommunalités de se projeter dans l'avenir**. Amélioration de l'habitat et plus largement des bâtiments, création de nouvelles filières économiques, investissement dans la production d'électricité décarbonée sont tout autant de sujets qui devront se retrouver dans **l'élaboration d'un plan stratégique**.

#### a. **La communauté de communes du Sisteronais-Buëch**

Concernée par la réalisation d'un PCAET, la CCSB travaille à se doter une d'une stratégie qui consiste à faire du climat un point d'appui d'une « nouvelle donne » socio-économique. Elle se déclinerait en six grandes orientations :

1. Améliorer la performance énergétique des bâtiments (résidentiels et tertiaire) - Sobriété et Efficacité énergétique.
2. Développer la production d'énergie renouvelable locale avec la volonté de préserver la richesse générée sur le territoire.
3. Se déplacer mieux en polluant moins (*vers une mobilité décarbonée*).
4. Anticiper les effets du changement climatique dans la gestion de l'eau, la préservation de la biodiversité, les pratiques agricoles et sylvicoles, mais aussi dans le développement touristique et la gestion des risques naturels (*vers un territoire résilient*).
5. Valoriser l'agriculture et la sylviculture locales en favorisant les circuits courts ainsi qu'une alimentation locale et de qualité (*vers une économie locale plus durable*)
6. Actions transversales : collectivité responsable, animation, sensibilisation, gestion, suivi

Si certaines orientations ont été vues précédemment, le PCAET pose un cadre global qui sera affiné par le SCoT. Il s'agit ici de mettre en place une stratégie globale et transversale pour faire du climat et de l'énergie des leviers pour l'économie locale mais aussi et surtout, pour ses habitants. En particulier, dans le cadre des réflexions autour du SCOT, la communauté de communes pourra s'interroger sur l'élaboration d'un **schéma intercommunal relatif à l'implantation des énergies renouvelables**, permettant ainsi de développer la production d'énergie renouvelable locale, tout en conciliant ce développement avec les enjeux de préservation de la biodiversité, des espaces naturels, agricoles et forestiers, et d'acceptabilité sociale.

#### a. **La communauté de communes de Jabron Lure Vançon Durance**

Le territoire de la Communauté de communes Jabron Lure Vançon est propice au développement des énergies renouvelables notamment à l'énergie

**photovoltaïque.** Afin de coordonner la mise en place de ces solutions sur le territoire et assurer un développement harmonieux de ces implantations, la Communauté de communes étudie la **mise en place d'un schéma intercommunal.**

Par ailleurs au travers des différentes actions évoquées plus haut : habitat, mobilité, GEMAPI, gestion de la ressource en eau et ordures ménagères la Communauté de communes entend doter son territoire des outils permettant de s'adapter au changement climatique à venir.

## **ARTICLE 3 : INTÉGRATION DES CONTRATS EXISTANTS**

### **1. Recensement des contrats existants**

Tendance de fond depuis déjà plusieurs années, la contractualisation à tous les niveaux se généralise. Stratégies et plans d'actions sont les maîtres mots des relations entre le bloc local, les collectivités territoriales de strate supérieure et l'Etat.

La CCSB et la CCJLVD travaillent ensemble au sein du GAL Leader dont les projets portés localement doivent répondre à la stratégie de développement « Nos talents au service d'un éco-développement ». L'enjeu principal de cette stratégie est de promouvoir le développement économique local par la valorisation des ressources du territoire et de renforcer l'attractivité du territoire en développant des services. LEADER accompagne les projets ayant une dimension collective et contribuant à la transition écologique.

Cette stratégie vise à répondre à quatre grands objectifs :

1. Augmenter la valeur ajoutée des ressources du territoire (humaines, naturelles, patrimoniales) afin de soutenir le développement d'une économie productive basée sur l'exploitation raisonnée des ressources locales.
2. Décloisonner les pratiques pour favoriser l'éco-développement : créer des synergies dans le territoire, favoriser les projets mutualisés, les liens et les partenariats.
3. Améliorer la solidité des entreprises locales et la qualité des projets économiques : favoriser l'initiative, permettre aux acteurs du territoire d'entreprendre, garantir l'accès aux services.
4. Rendre le territoire plus accueillant pour les actifs, les créateurs d'entreprise et d'emplois : permettre aux entrepreneurs de trouver les conditions suffisantes pour réussir leur installation, assurer le maintien et l'accueil d'activités.

Dans le cadre de la programmation actuelle, 35 opérations ont été soutenues pour un montant d'aides publiques de 1 916 566,27 euros. La nouvelle programmation verra le jour en 2023. En 2021, c'est une enveloppe complémentaire minimale d'aides publiques de 1 121 008,33 (dont 672 605,00 euros de FEADER) qui devrait être à disposition du Gal. L'orientation voulue dans le cadre de la programmation 2014 – 2020 permet de soutenir fortement les initiatives locales en faveur du

développement économique. Le Gal Leader Sisteronais-Buëch est un des Gal de la Région Provence-Alpes Côte d'Azur les plus dynamiques.

La coopération entre les deux EPCI se poursuit également dans le cadre du programme Espace valléen, issu du Contrat de Plan Etat Inter Région (CPIER) qui couvre les deux régions alpines françaises, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Auvergne-Rhône-Alpes. Ce programme, dédié au développement du massif alpin, couvre l'ensemble des deux territoires avec 4 Espaces valléens, fruits de l'ancien découpage intercommunal. Le Sisteronais et le Jabron sont dans un programme piloté par la CCSB. La partie Lure Vançon Durance est rattachée à un territoire plus au Sud et les communes haut-alpines et drômoises de la CCSB s'inscrivent dans la dynamique des Baronnies Provençales.

Pour la partie pilotée par la CCSB (Sisteronais et Jabron), le programme a réellement démarré en 2017 et a permis l'émergence de projets structurants comme la réhabilitation du plan d'eau des Marres à Sisteron, la création d'une nouvelle via ferrata au Caire ou la création de sentiers de la biodiversité dans le Jabron.

2021 est l'année de mise en œuvre progressive d'une nouvelle vague de fonds européens qui conduira à 2027. Que ce soit pour Leader ou Espace valléen, il a été validé politiquement le choix de continuer à collaborer dans ces deux dispositifs. L'intégralité de la CCJLVD sera rattachée à la CCSB pour Leader. Pour Espace valléen, la partie Hautes-Alpes de la CCSB continuera à s'inscrire dans l'action menée par le Parc, alors que le Sisteronais, la CCJLVD et 4 communes des Hautes-Alpes frontalières des Alpes de Haute-Provence, mais non signataires de la charte du Parc, formeront le périmètre du nouveau programme dont la candidature est en cours de rédaction.

Les deux territoires sont également signataires d'un CRET avec la Région. La CCJLVD est rattachée à la communauté de communes de Forcalquier Montagne de Lure. La CCSB dispose d'un contrat dont le périmètre couvre uniquement le Sisteronais-Buëch. Signés en 2018, les CRET de la Région intègrent les objectifs déclinés dans une « Cop d'avance », marquant un premier tournant en faveur de la transition énergétique et écologique des territoires.

Enfin, depuis 2019, l'ensemble des EPCI des Alpes de Haute-Provence contractualisent avec le Département dans le cadre du contrat de solidarité territoriale. Créé en 2019, la première programmation de ce contrat se termine le 30 juin 2021. La nouvelle programmation couvrira la période 2021-2023. Il s'agit de flécher et de soutenir les projets structurants des communes ou des intercommunalités ne s'inscrivant pas dans une compétence précise de la collectivité départementale.

Chacune de leur côté, les deux intercommunalités sont engagées dans des programmes ou contrats spécifiques.

#### **a. La communauté de communes du Sisteronais-Buëch**

La CCSB met en œuvre une **Opération de Revitalisation de Territoire (ORT)** qui concerne actuellement les trois communes principales : Sisteron, Laragne-Montéglin et Serres. Cette ORT pose un cadre stratégique pour ces trois communes et l'intercommunalité, afin d'engager des politiques publiques visant à poursuivre les efforts de dynamisation des centres-villes et les opérations de transformation. Depuis peu, ces mêmes communes ont intégré le programme Petites villes de demain (PVD) qui vise à fournir à ces centralités, entre autres, des moyens supplémentaires en ingénierie. L'ORT offre un cadre souple qui peut permettre l'intégration de nouvelles communes dès lors qu'elles développent une stratégie avec un axe relatif à l'habitat. La commune de la Motte du Caire est appelée à rejoindre l'ORT ainsi que Rosans.

Le 31 mai 2017, le conseil communautaire de la CCSB validait la stratégie et les objectifs du contrat de ruralité. 5 mois après sa création, la CCSB se dotait d'un document stratégique global.

En matière de développement économique, la communauté de communes met en œuvre un nouveau **FISAC**. Ce dispositif de soutien à l'activité commerciale et artisanale des centres-villes court jusqu'en 2023 et bénéficie à l'ensemble des activités économiques situées sur les 60 communes de l'intercommunalité, pour les aides directes de soutien à l'investissement.

La question de l'appropriation locale des enjeux de la transition énergétique est prépondérante puisqu'un **Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)** est en cours d'élaboration et doit engager une sereine révolution dans l'appropriation transversale de ces enjeux, de la conception à la mise en œuvre des politiques publiques communales et intercommunales. L'objectif est double : participer à l'effort national de la transition énergétique et écologique d'une part et saisir cette opportunité comme un levier de création de richesses et de baisse de la facture énergétique, d'autre part.

Enfin, il y a le **Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)** qui a été prescrit le 11 avril 2019 et dont la réalisation va débuter cette année. Le 5 janvier 2021, l'Etat, à travers les trois préfets, faisait connaître à la CCSB sa note d'enjeux, composée des axes suivants :

1. Décliner la stratégie de développement en la structurant, notamment autour de centralités porteuses de services et d'équipements ;
2. Préserver les espaces agricoles et forestiers et favoriser l'ensemble des activités économiques afférentes ;
3. Ré-équilibrer les activités entre la périphérie et les centres-villes et villages ;
4. Valoriser le parc existant et instaurer un modèle d'habitat durable en adéquation avec les besoins de la population ;
5. Renforcer l'attractivité du territoire en valorisant le patrimoine bâti et paysager.

Cette liste d'enjeux fixe un cap et définit les grands enjeux d'aménagement du Sisteronais-Buëch.

#### **a. La communauté de communes de Jabron Lure Vançon Durance**

La Communauté de communes outre, les programmes déjà cités plus haut : Espaces Valléens, Leader, contrat de solidarité territoriale du département, Contrat régional d'équilibre de la Région, devrait signer courant juin 2021 le nouveau contrat territorial global avec la CAF et s'inscrire prochainement dans une démarche de Schéma de Cohérence Territoriale afin de disposer d'un outil de planification stratégique au niveau intercommunal.

**Que ce soit ensemble ou séparément, les deux intercommunalités ont développé une capacité à s'inscrire dans des contrats, programmes ou opérations qui ont pour vocation à accompagner le développement local. Cette contractualisation est autant générale que thématique et se construit sur les bases d'un état des lieux du territoire.**

## **2. Articulation des contrats existants avec le CRRTE**

En fonction des priorités du projet de territoire et des axes stratégiques définis ci-après, les actions contenues dans les contrats pré-existants à la signature du CRRTE, rappelés ci-dessus, pourront enrichir le contenu du CRRTE.

Les parties au présent contrat décideront, lors du premier comité de pilotage de mise en œuvre du CRRTE, de l'opportunité de mutualiser la gouvernance des contrats pré-existants, rappelés ci-dessus, avec celle du CRRTE. Dans l'hypothèse où la mutualisation de la gouvernance serait privilégiée, les parties pourront conserver la possibilité de réunir des instances de pilotage resserrées autour de problématiques spécifiques.

## **ARTICLE 4 : LA STRATÉGIE CONJOINTE DE RURALITÉ, DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE**

### **1. La stratégie de relance de l'activité**

Le plan France Relance a été élaboré à l'initiative du Gouvernement à la suite de la crise sanitaire survenue au premier semestre 2020, dont les conséquences économiques ont été immédiates et sont inédites. Ce plan a pour objectif, à court terme, de relancer fortement l'activité économique, et à moyen terme, de transformer notre pays, en investissant prioritairement dans les secteurs et industries d'avenir. Doté d'un montant de 100 milliards, il se décline en trois piliers :

- **transition écologique** (30 milliards d'euros) : devenir la première grande économie décarbonée européenne en 2050
- **compétitivité** (34 milliards d'euros): renforcer la compétitivité des entreprises tout en garantissant notre souveraineté et notre indépendance technologique et en relocalisant les appareils de production en France
- **cohésion** (36 milliards d'euros): garantir la cohésion sociale et territoriale

Dans un souci de rapidité et d'efficacité, les crédits débloqués dès la fin de l'été 2020 dans le cadre du **Plan de Relance** sont répartis sur les territoires selon deux modalités :

\_ via des **enveloppes de financement exceptionnelles** (à l'instar de la DSIL exceptionnelle "Relance" ou DSIL « Rénovation énergétique des bâtiments publics »), en complément des **financements de droit commun** (DETR et DSIL) et  
- via des **appels à projets** publiés par les ministères selon leurs attributions respectives.

Dans le cadre de son CRRTE, CCSB et CCJLVD ont souhaité inclure de nombreux projets s'inscrivant dans une stratégie territoriale cohérente et structurante.

Les projets élaborés dans le cadre de cette stratégie sont en parfaite adéquation avec les trois piliers du plan de relance. Ils ont ainsi vocation à être financés pour partie par des crédits débloqués dans le cadre du plan de relance à court et moyen terme, soit par l'intermédiaire d'enveloppes de financement exceptionnelles attribuées par la préfecture de région, soit après avoir été sélectionnés dans le cadre d'appels à projets nationaux ou régionaux.

Ainsi, sans attendre la signature du présent contrat, les porteurs de projets des territoires de CCSB et CCJLVD ont d'ores et déjà pu bénéficier, au titre de la relance de l'activité à très court terme, des financements suivants de la part de l'État, en 2021, s'agissant des projets prêts à démarrer, les plus importants<sup>1</sup>, suivants :

- **Au titre de la transition écologique**
  - Optimisation et modernisation du service des déchets ménagers (84 000€) (CCSB) ;
  - Acquisition d'un véhicule de collecte des déchets (70 000€) (CCSB) ;
  - Rénovation énergétique de la mairie et de la salle polyvalente de Mison (200 000€) ;
  - Travaux de rénovation de l'éclairage public, équipement en LED (51 703€) (Turriers) ;
  - Isolation thermique de la mairie d'Aubignosc (42 076€) ;
  - Travaux de rénovation du réseau d'eau potable (11 770€) ;
  - Travaux de rénovation thermique et de modernisation du complexe D. Maffren (400 000€ accordés par l'ANS) ;
- **Au titre de la compétitivité, un lauréat de l'AAP Territoire d'Industrie :**
  - Electravia à Vaumeilh (800 000€) ;
- **Au titre de la cohésion sociale et territoriale**
  - Maison de santé de Sisteron (474 555€) au titre de la DSIL exceptionnelle Plan de Relance (Sisteron) ;
  - Acquisition d'un véhicule pour la mise en œuvre d'un Espace France Services Itinérant (14 747€) (CCSB) ;
  - Construction du nouvel Alcalzar (200 000€) (Sisteron) ;
  - Modernisation de l'abattoir de Sisteron (186 865€) au titre de l'appel à projets du Plan de Relance relatif aux abattoirs ;
  - Aménagement du coeur de village d'Entrepierres (158 854€) ;

<sup>1</sup>La liste de projets mentionnés ci-après n'est pas exhaustive. Une liste exhaustive des projets financés dès 2021 par l'État, s'inscrivant dans la cohérence des orientations du contrat de relance et de transition écologique, figure en annexe 2 (lignes grisées), représentant un total d'aides d'ores et déjà accordées en 2021 par l'État aux territoires de 4 646 794€ (dont 1 970 540€ au seul titre du Plan de Relance).

- Acquisition et rénovation d'un bâtiment au centre du village, en vue d'y créer un logement social et un espace jeunes (Noyers-sur-Jabron) (200 000€) ;
- Aménagement d'une aire de jeux à Peipin (19 404€) ;
- Soutien à l'association l'Envolée, basée à Sisteron, au titre de l'appel à projets du Plan de Relance dédié aux associations de lutte contre la pauvreté (15 400€) ;
- Recrutement de deux conseillers numériques à la CCSB (100 000€).

## **2. A court et moyen terme, la transition écologique et la ruralité du territoire sont des leviers pour son développement**

Sur la base du projet de territoire, le CRRTE décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à court et moyen termes, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés. Le CRRTE traduit également la manière dont le volet territorial du CPER se décline concrètement dans le territoire.

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques en s'appuyant sur le projet de territoire décliné à l'article 2 du présent contrat :

- **Axe 1 : mieux vivre le territoire :**
  - *Orientation 1 : Développer des services à la population, en particulier dans le secteur des soins ;*
  - *Orientation 2 : Revitaliser les centres-bourg et améliorer l'habitat, en veillant notamment à rénover thermiquement le patrimoine bâti public et privé ;*
  - *Orientation 3 : Développer une offre de mobilités et l'accessibilité du territoire ;*
  - *Orientation 4 : Consolider l'attractivité du territoire et son économie, en particulier dans les secteurs touristiques, agricoles et sylvicoles*
- **Axe 2 : accélérer la transformation du territoire pour s'adapter au changement climatique :**
  - *Orientation 5 : Poursuivre un objectif « Zéro Déchets » ;*
  - *Orientation 6 : Préserver la ressource en eau ;*
  - *Orientation 7 : Promouvoir un développement maîtrisé des énergies renouvelables.*

En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, ces orientations stratégiques feront l'objet d'une validation par le comité de pilotage, et feront l'objet d'un avenant.

Le plan d'actions est la traduction de ce projet de territoire et comprend des actions portées aussi bien par la communauté de communes, que par ses communes-membres, et éventuellement des acteurs territoriaux.

Les actions dont les ambitions sont partagées entre CCSB, CCJLVCD et l'État au titre de la démarche de relance et de transition écologique se déclinent en 3

rubriques, synthétisées dans les tableaux présentés selon les annexes suivantes, selon leur caractère plus ou moins structurant pour le territoire et leur degré de maturité :

### **ANNEXE 1 : Les grands projets du territoire d'envergure régionale présentés au Contrat d'avenir**

### **ANNEXE 2 : Les projets de relance de l'activité à court terme (2021-2022)**

### **ANNEXE 3 : Les projets de relance et de transition écologique de moyen terme (2023-2026)**

Les projets figurant en annexe 1 font l'objet de demandes de financements au titre du Contrat d'avenir. Leur mention en annexe 1 ne préjuge pas, à la date de signature du contrat et dans l'attente des arbitrages qui seront rendus au niveau régional, de l'engagement financier qui sera apporté par l'État à ces projets au titre du contrat de relance et de transition écologique.

L'inscription de ces projets figurant initialement en annexe 1, au sein de l'annexe 2 du contrat de relance et de transition écologique, pourra faire l'objet de négociations entre partenaires, dans le cadre prévu par l'article 10 du présent contrat, une fois les arbitrages financiers relatifs au contrat d'avenir définitivement rendus.

Les projets figurant en annexe 3 feront l'objet d'un examen plus approfondi lors des discussions qui entoureront, en particulier, la négociation de la clause de revoyure du contrat, à mi-parcours (cf. article 10).

Les opérations envisagées font d'abord l'objet de « fiches-projets » qui deviennent des « fiches-actions » lorsque leur nature et leur plan de financement sont établis, et qu'elles sont suffisamment mûres pour démarrer dans un délai raisonnable. Les actions prêtes à démarrer sont inscrites chaque année dans une convention de financement annuelle, qui détaille la participation des différents partenaires, et fait l'objet d'une validation par le comité de pilotage.

Les projets accompagnés devront être économes en foncier, et en ressources et améliorer l'état des milieux naturels, afin de s'inscrire dans le cadre des engagements nationaux (stratégie bas-carbone et biodiversité notamment). Ils peuvent être de grande envergure, structurants pour le territoire, ou à plus petite échelle, dès lors qu'ils sont porteurs d'une plus-value sociale, économique, culturelle et environnementale forte pour les habitants, les acteurs socio-économiques et les associations, et cohérents avec les orientations du contrat de relance et de transition écologique.

### **ARTICLE 5 : MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT EN INGÉNIERIE**

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie :

- les opérateurs tels que l'ANCT, le Cerema, l'Ademe, ou la Banque des territoires,
- les services déconcentrés de l'Etat,

- certaines collectivités territoriales, et notamment l'agence technique départementale,

tout au long des différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoire, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat).

L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme.

S'agissant plus spécifiquement de l'ingénierie que peut fournir l'ANCT dans le cadre du présent CRRTE, cette dernière peut prendre les deux formes suivantes :

- l'accompagnement au pilotage et à la mise en œuvre des projets territoriaux retenus dans votre CRTE

et/ou

- l'accompagnement à l'animation et à la gouvernance du CRTE.

CCSB et CCJLVD peuvent ainsi choisir de bénéficier d'une aide de l'État pour recourir, soit à un prestataire (bureau d'études) présélectionné par l'ANCT au titre de son marché d'ingénierie, soit choisir elles-mêmes le prestataire approprié pour réaliser les services susvisés, en exprimant le besoin auprès des services de l'État.

## **ARTICLE 6 : ENGAGEMENTS DES PARTIES**

Les partenaires du CRRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites au présent contrat.

### **1. Dispositions générales concernant les financements**

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

## **2. Les territoires signataires, CCSB et CCJLVD**

En signant ce contrat de transition écologique, CCSB et CCJLVD assument le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de leurs territoires, et s'engagent à la mise en œuvre des actions inscrites au présent contrat, pour lesquelles ils sont maîtres d'ouvrage.

Le territoire signataire s'engage à désigner dans ses services des équipes dédiées au suivi et à l'animation du contrat.

CCSB et CCJLVD s'engagent à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRRTE est organisé localement au moment et selon les modalités jugées opportunes par les collectivités signataires, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

## **3 L'État, les établissements et opérateurs publics**

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRRTE. En particulier, l'État s'engage à réserver un accès prioritaire aux dotations de droit commun (DETR, DSIL, FNADT) aux projets inscrits au présent contrat. De même, les services de l'État accompagneront la collectivité et les porteurs de projets inscrits au présent contrat dans l'élaboration de leur candidature, afin de maximiser leurs chances de succès dans le cadre des différents appels à projets du Plan de Relance.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRRTE.

Le soutien au territoire peut aussi passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien

permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- l'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- la Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), selon la nature des projets envisagés.

## **ARTICLE 7 : LA GOUVERNANCE**

La définition d'une gouvernance du CRRTE est essentielle afin :

- De suivre l'état d'avancement de réalisation des actions concourant à la mise en œuvre de la stratégie de développement territorial
- D'assurer des conditions partenariales optimales permettant le suivi des engagements et leur éventuelle actualisation
- D'associer la société civile à la supervision et évaluation du contrat

À cette fin sont créés un comité de pilotage et un comité technique.

### **1. Le Comité de pilotage**

Le comité de pilotage est coprésidé par la Madame la Préfète du département, ou son représentant, et par les Présidents de CCSB et CCJLVD ou leurs représentants. Il associe les représentants des différents partenaires en la présence desquels le présent CRRTE est conclu. Le cas échéant, le Président du conseil régional, ou son représentant, pourra être associé au comité de pilotage, afin de coordonner les décisions prises par le comité de pilotage du CRRTE avec celles relevant du comité de pilotage du contrat régional d'équilibre territorial, dont certaines actions peuvent être reprises dans le CRRTE. De même, le Président du conseil départemental, ou son représentant, sera associé au comité de pilotage afin de coordonner les décisions prises par le comité de pilotage du CRRTE, avec celles

relevant du contrat départemental de solidarité territoriale, dont certaines actions peuvent être reprises dans le CRRTE.

Le comité de pilotage a pour missions de :

- Assurer le suivi collégial de la mise en œuvre du contrat et des actions inscrites (examen de l'état d'avancement des projets, programmation financière annuelle) ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.
- Valider l'évaluation annuelle du CRRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRRTE ;
- Le comité de pilotage devra se réunir a minima une fois par an et échanger en amont sur la base d'un tableau de suivi des projets actualisé.

Le comité de pilotage s'appuiera sur un comité technique pour la préparation des réunions et du suivi du contrat et des actions.

## **2. Le Comité technique**

Le comité technique est coprésidé par le Secrétaire Général de la Sous-Préfecture de l'arrondissement de Forcalquier, la Directrice Générale des Services de CCSB et la Directrice Générale des Services de CCJLVD. Il se compose des responsables des services thématiques en lien avec le contrat, ainsi que des services de l'État, du conseil départemental des Alpes-de-Haute-Provence et des autres partenaires.

Ce comité technique est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Il se réunira au moins deux fois par an, et autant de fois qu'il le jugera nécessaire, pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- préparer et mettre en œuvre les programmes d'actions annuels (en ce inclus, la programmation financière) ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches- projets ou fiches actions ;
- partager et analyser des éléments d'observation et d'évaluation pouvant conduire à un ajustement de la stratégie du contrat

## ARTICLE 8 : MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DU CONTRAT

### 1. Suivi du CRRETE

Un tableau de bord de suivi du CRRETE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement). Il est tenu à jour par les services de l'État, de CCSB, d'une part, et CCJLVD, d'autre part, sur la base des informations des maîtres d'ouvrage.

Il est examiné par le comité technique et présenté, en synthèse, au comité de pilotage.

### 2. Évaluation du CRRETE

L'impact de la mise en œuvre des actions du CRRETE sur les orientations définies comme stratégiques pour le territoire est évalué à l'aune d'indicateurs présentés sous le format suivant.

#### ***Orientation 1 : Développer des services à la population, en particulier dans le secteur des soins***

Indicateur	Référence	Objectif

#### ***Orientation 2 : Revitaliser les centres-bourg et améliorer l'habitat, en veillant notamment à rénover thermiquement le patrimoine bâti public et privé***

Indicateur	Référence	Objectif

#### ***Orientation 3 : Développer une offre de mobilités et l'accessibilité du territoire***

Indicateur	Référence	Objectif

#### ***Orientation 4 : Consolider l'attractivité du territoire et son économie, en particulier dans les secteurs touristiques, agricoles et sylvicoles***

Indicateur	Référence	Objectif

**Orientation 5 : Poursuivre un objectif « Zéro Déchets »**

Indicateur	Référence	Objectif

**Orientation 6 : Préserver la ressource en eau**

Indicateur	Référence	Objectif

**Orientation 7 : Promouvoir un développement maîtrisé des énergies renouvelables**

Indicateur	Référence	Objectif

Les indicateurs par orientation stratégique, proposés en annexe 4, seront validés lors du premier comité de pilotage suivant la signature du présent contrat.

**Dispositions finales**

**ARTICLE 9: ENTRÉE EN VIGUEUR ET DURÉE DU CONTRAT**

Le présent contrat entre en vigueur, à la date de signature.

La durée de ce contrat est de six ans à compter de son entrée en vigueur.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

**ARTICLE 10 : MODIFICATIONS DU CONTRAT**

Le CRRTE est évolutif. Le corps du contrat et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRRTE, après avis du comité de pilotage.

Dans un délai qui ne pourra excéder trois ans à compter de la signature du présent contrat, les parties engageront des négociations autour d'une clause de revoyure, qui permettra notamment d'affiner la programmation des actions de moyen termes prévus au titre du présent contrat.

En outre, en fonction des évaluations présentées au comité de pilotage et validées par ce dernier, les parties pourront décider de modifier le contrat afin d'en réajuster la stratégie et les actions.

En cas de modification du périmètre des EPCI, ou d'évolution de ses compétences, les parties pourront modifier le contrat en conséquence.

#### **ARTICLE 11 : RÉSILIATION DU CRRTE**

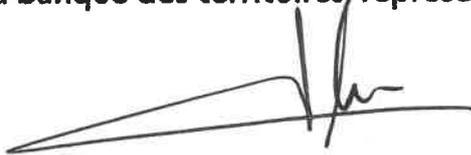
D'un commun accord entre les parties signataires du CRRTE, et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat, avec une date d'effet relative à l'année suivant son prononcé s'agissant de la programmation financière des opérations.

L'État dans les Hautes-Alpes, représenté par la Préfète des Hautes-Alpes



Martine CLAVEL

La banque des territoires, représentée par son directeur régional



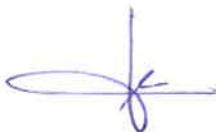
do Richard CURNIER représenté par Christian CARIOU

L'agence de la transition écologique (ADEME), représentée par son directeur régional



Yves Le Trionnaire

L'agence de l'eau, représentée par sa directrice de délégation régionale



Annick MIEVRE

Le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA), représenté par son directeur territorial adjoint Méditerranée



Mathieu CREAU

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

La communauté de communes Sisteronais-Buëch, représentée par son président



**Daniel SPAGNOU**

La communauté de communes Jabron-Lure-Vançon-Durance, représentée par son président



**René AVINENS**

L'État dans les Alpes de Haute-Provence, représenté par la Préfète des Alpes-de-Haute-Provence



**Violaine DEMARET**

L'agence nationale de la cohésion des territoires, représentée par sa déléguée territoriale dans les Alpes-de-Haute-Provence



**Violaine DEMARET**

L'agence nationale de l'habitat, représentée par sa déléguée territoriale dans les Alpes-de-Haute-Provence



**Violaine DEMARET**

**La Chambre de commerce et d'industrie territoriale des Alpes-de-Haute-Provence,  
représentée par son président**

**Daniel MARGOT**



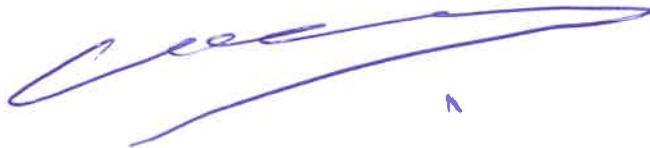
**La Chambre des métiers et de l'artisanat de région Provence-Alpes-Côte d'Azur,  
représentée par sa présidente pour les Alpes-de-Haute-Provence,**

**Laure VIAL**

**La Chambre d'agriculture des Alpes-de-Haute-Provence, représentée par son  
président**



**Frédéric ESMIOL**



## ANNEXE 4

### Indicateurs d'évaluation du CR RTE (à discuter et valider lors du premier comité de pilotage)

**Orientation 1 : Développer des services à la population, en particulier dans le secteur des soins**

Indicateur	Référence	Objectif
1.1 Couverture en Maisons de Santé Pluriprofessionnelles	Nombre de MSP sur le territoire du contrat	4
1.2 Couverture en Maisons France Services	Nombre de MFS sur le territoire du contrat	6

**Orientation 2 : Revitaliser les centres-bourg et améliorer l'habitat, en veillant notamment à rénover thermiquement le patrimoine bâti public et privé**

Indicateur	Référence	Objectif
2.1 Logements rénovés (parc privé ou public)	Nombre de logements rénovés sur le territoire du contrat	Augmenter de 20 % le nombre de chantiers (référence : période 2018 à 2020)
2.2 Locaux commerciaux rénovés (parc privé ou public)	Nombre de locaux d'entreprises rénovés sur le territoire du contrat	Augmenter de 20 % le nombre de chantiers (référence : période 2018 à 2020)

**Orientation 3 : Développer une offre de mobilités et l'accessibilité du territoire**

Indicateur	Référence	Objectif
3.1 Part de véhicules électriques ou hybrides dans le parc des collectivités + parc de véhicules bas carbone dans la flotte de transports collectifs	30 % dans la flotte des EPCI, communes et entreprises de transports collectifs	« décarboner » la mobilité en augmentant la part des véhicules hybrides ou électriques
3.2 Part modale des modes actifs	30 % et 100 Km	Décarboner la mobilité en favorisant la mobilité alternative
3.3 Km d'aménagements cyclables sécurisés (piste cyclable ou voie verte)	EPCI, communes et CD04-05	

**Orientation 4 : Consolider l'attractivité du territoire et son économie, en particulier dans les secteurs touristiques, agricoles et sylvicoles**

Indicateur	Référence	Objectif
4.1 Activité économique	Chiffre d'affaires, nombre d'entreprises et d'emplois	Croissance supérieure à la moyenne départementale
4.2 Activité touristique	Chiffre d'affaires, nombre	Croissance supérieure à la

	d'entreprises et d'emplois	moyenne départementale
4.3 Activité agricole	Chiffre d'affaires, nombre d'exploitations et d'emplois	Croissance supérieure à la moyenne départementale

**Orientation 5 : Poursuivre un objectif « Zéro Déchets »**

Indicateur	Référence	Objectif
5.1 Production de déchets ménagers et assimilés (avec déblais et gravats) par habitant	672 Kg/hab/an source CCSB	Réduire la production de déchets et anticiper le traitement de ces déchets
5.2 Part du tri à la collecte	Taux de tri (collecte OM et apports volontaires) / tonnage total produit : 23% (source CCSB)	Augmenter le taux de 10 points sur la durée du contrat

**Orientation 6 : Préserver la ressource en eau**

Indicateur	Référence	Objectif
6.1 Part des installations de traitements des eaux usées non compatible avec les normes européennes	% EPCI/DDT/Agence de l'Eau	Améliorer la qualité des eaux de surface
6.2 Taux de fuite des réseaux d'eau du territoire	Néant	Connaitre le taux de fuite
6.3 Part de rivières en bon état écologique	100 % SDAGE 2016 - 2021	Préserver et restaurer les milieux aquatiques

**Orientation 7 : Promouvoir un développement maîtrisé des énergies renouvelables**

Indicateur	Référence	Objectif
7.1 Production d'énergie renouvelable globale du territoire	740 000 MWh (base CIGALE : production en GWh par EPCI)	Augmenter la production globale des énergies renouvelables et l'auto-suffisance du territoire
7.2 Part des énergies renouvelables produites rapportée à la consommation locale	Evolution du taux (selon statistiques disponibles) 100 %	Augmenter la part d'énergies renouvelables